

RAPPORT D'ACTIVITÉ

SMITOM-LOMBRIC 2013



SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE
TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES
DU CENTRE OUEST SEINE ET MARNAIS





PRÉAMBULE

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

A disposition du public au siège du SMITOM-LOMBRIC
Rue du Tertre de Chérisy 77 000 Vaux-le-Pénil

et présenté au Comité syndical du mois de juillet 2014

Ce rapport est établi conformément à la loi n°95-101 du 02 février 1995, dite Loi Barnier et répond aux obligations réglementaires fixées par le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 avec première application pour l'exercice 1999.

Il est établi pour la partie qui concerne les compétences du SMITOM-LOMBRIC en excluant les études et travaux de la nouvelle filière. Il concerne donc :

- L'assistance aux adhérents pour la mise en place des collectes sélectives,
- La collecte des points d'apports volontaires pour le verre et les journaux - magazines,
- Le transfert, le transport et le traitement des déchets en provenance des quais de transfert et des déchèteries sur les 67 communes,
- La collecte des déchets ménagers de 27 communes,
- Le traitement des déchets issus des collectes sélectives des adhérents et des points d'apport volontaire.

Le présent rapport est établi en Euros en référence au budget 2013 voté et exécuté en Euros. Il est rédigé sur la base des coûts nets, hors charges de structure et hors charges financières.

ÉDITO

Ce rapport d'activité est le dernier de la mandature qui s'est terminée avec les élections municipales de 2014. Il signe également l'aboutissement du programme d'investissement défini à la création du Syndicat, avec la mise en service des installations du site de Réau.

La constance de la politique de prévention et d'anticipation menée par le SMITOM-LOMBRIC depuis son origine lui a permis de respecter strictement les planifications financières présentées en septembre 1997 préalablement au lancement des premiers investissements, et ce malgré les dérives législatives récurrentes qui ont pendant cette période largement impacté les coûts aussi bien de la collecte que du traitement des déchets ménagers.

À la nouvelle équipe qui va bientôt se mettre en place, je souhaite de continuer à agir avec au moins autant d'efficacité si nous voulons que se relâche la pression exercée sur la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Franck VERNIN,
Président du SMITOM-LOMBRIC



PRÉSENTATION DU SYNDICAT

LE SYNDICAT	6
LA FILIÈRE COLLECTE	8
LA FILIÈRE TRAITEMENT	10
VERS UNE TRIPLE CERTIFICATION ISO 14 001, ISO 9 001, OHSAS 18 001	10
LE CENTRE DE TRI	14
L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE	16
LES DÉCHÈTERIES	20
LES QUAI DE TRANSFERT	21
LES PLATEFORMES DE COMPOSTAGE	22
LES PLATEFORMES DE TRI DES ENCOMBRANTS	24
LA RECYCLERIE DU LOMBRIC	25

ENGAGEMENT DURABLE DU SMITOM-LOMBRIC

L'AGENDA 21	29
LE PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DÉCHETS (PLP)	32
L'ÉCO-EXEMPLARITÉ : UNE ACTION TRANSVERSALE DE L'AGENDA 21 ET DU PLP	35

ACTIVITÉ DES SERVICES

ADMINISTRATION	36
SECRÉTARIAT	37
GESTION DU PERSONNEL	38
COMPTABILITÉ	39
MARCHÉS	40
SERVICES TECHNIQUES	42
NUMERO VERT	43
COLLECTE	44
TRAITEMENT	51
COMMUNICATION	56



ANNEXES : BILAN TECHNIQUE ET FINANCIER



DOCUMENT
ANNEXE

LISTE DES MARCHÉS CONCLUS	4
ORGANIGRAMME	6
EFFECTIFS	7
POPULATIONS DESSERVIES	8
BILAN DES COLLECTES TRANSFÉRÉES	10
BILAN TRAITEMENT DÉTAILLÉ DES DÉCHETS	28
BILAN RÉCAPITULATIF TRAITEMENT	42
COÛTS DE LA GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS	50
LEXIQUE	54



LE SYNDICAT

Le SMITOM-LOMBRIC, Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères est un établissement public de coopération intercommunale. Il est chargé de réaliser puis d'exploiter l'ensemble des équipements de la filière de traitement des déchets ménagers du Centre Ouest Seine-et-Marnais.

Il est également en charge d'aider ses communes adhérentes à mettre en place la collecte sélective des différents matériaux recyclables. Il assure la compétence traitement des ordures ménagères pour 67 communes (300 000 habitants) et la compétence collecte pour 27 communes (120 000 habitants).



Le SMITOM-LOMBRIC met en place des schémas de collecte et de traitement répondant aux exigences de la loi de juillet 1992 et aux objectifs du plan régional d'élimination des déchets ménagers et assimilés et aux directives Européennes et Nationales sur l'environnement.

La mascotte du SMITOM-LOMBRIC est le LOMBRIC. Cet acronyme signifie «Les Ordures Ménagères Bien Recyclées, Incinérées ou Compostées». Les investissements réalisés pour la préservation de l'air, de l'eau et des paysages sont particulièrement importants pour les équipements destinés au traitement des ordures ménagères. Ils s'inscrivent dans une politique de développement durable qui implique les collectivités publiques et les entreprises soucieuses de maîtriser l'impact de leurs activités sur l'environnement.

La filière du SMITOM-LOMBRIC comprend : 11 déchèteries, 3 quais de transfert, 2 plateformes de compostage des déchets verts, 1 plateforme de tri des encombrants, 1 centre de tri des emballages et l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE), auxquels il convient d'ajouter la flotte de poids lourds mis à disposition par nos prestataires pour assurer la collecte des déchets ménagers et le transport vers les différentes unités de traitement. À cette filière, est venue s'ajouter en 2011 la Recyclerie du Lombric.

Le centre de tri des emballages et l'UVE sont regroupés à Vaux-le-Pénil. Une plateforme de tri des encombrants et une déchèterie sont également présentes sur ce site. L'ensemble constitue le centre CIVIS 77 (nom choisi suite à l'organisation d'un concours destiné aux élèves de CM1-CM2 des communes adhérentes). CIVIS 77 signifie «Centre Intégré de Valorisation et d'Incinération du Sud Seine-et-Marne».

LES ADHÉRENTS

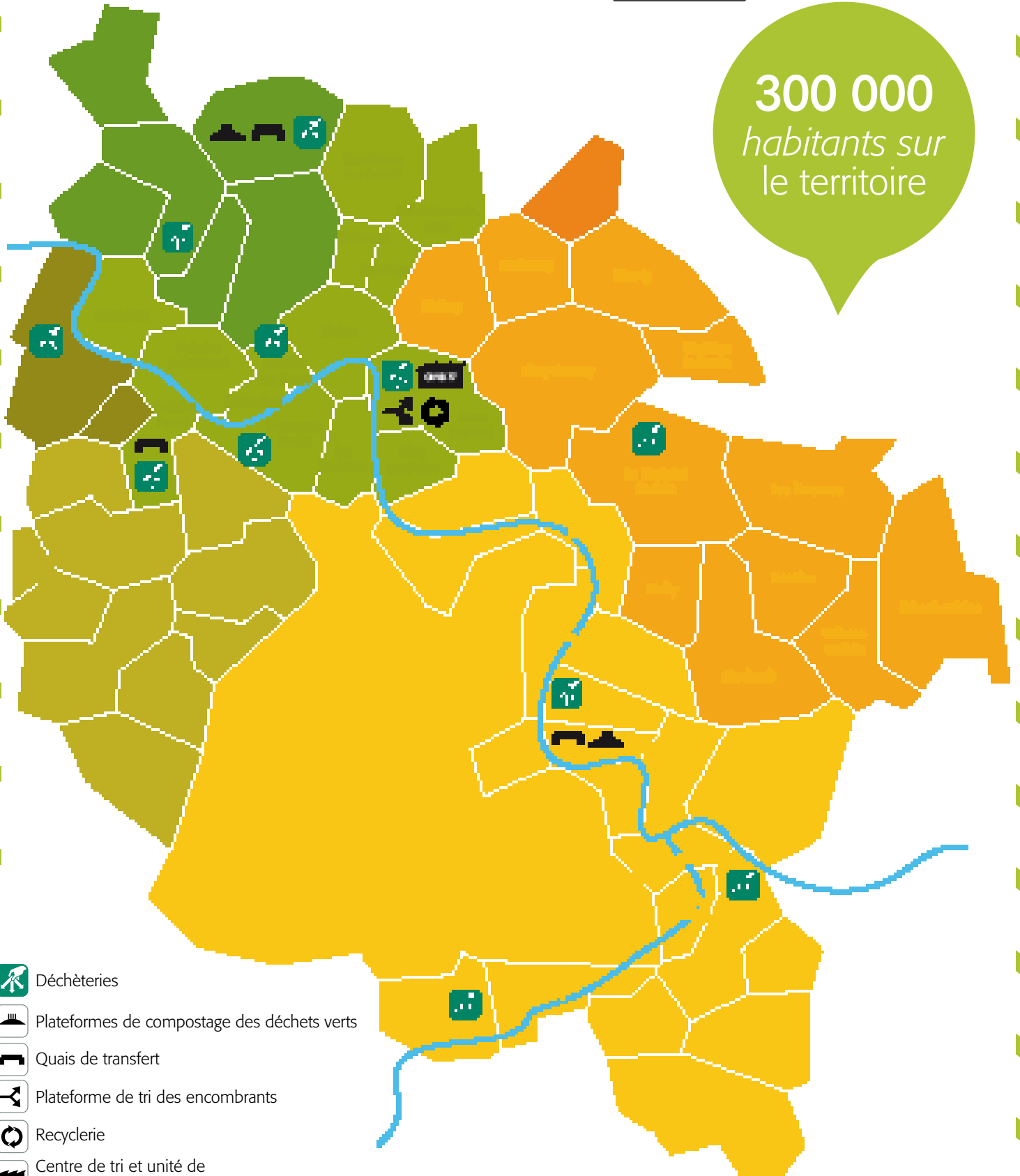


FOUJU


- COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MELUN-VAL-DE-SEINE
 Boissettes, Boissise-la-Bertrand, Boissise-le-Roi, Dammarie-lès-Lys, La Rochette, Le Mée-sur-Seine, Livry-sur-Seine, Melun, Montereau-sur-le-Jard, Rubelles, Saint Germain-Laxis, Seine-Port, Vaux-le-Pénil et Voisenon
- SMICTOM DE LA RÉGION DE FONTAINEBLEAU
 Avon, Bois-le-Roi, Bourron-Marlotte, Champagne-sur-Seine, Chartrettes, Ecuelles, Episy, Fontainebleau, Fontaine-le-Port, Héricy, Montarlot, Montigny-sur-Loing, Moret-sur-Loing, Saint-Mammès, Samois-sur-Seine, Samoreau, Thomery, Veneux les-Sablons, Vernou-la-Celle-sur-Seine, Villecerf, Villemer et Vulaines-sur-Seine
- COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE BIÈRE
 Arbonne-la-Forêt, Barbizon, Cély-en-Bière, Chailly-en-Bière, Fleury-en-Bière, Perthes-en-Gâtinais, Saint-Germain-sur-Ecole, Saint-Martin-en-Bière, Saint-Sauveur-sur-Ecole et Villiers-en-Bière
- COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SEINE ECOLE
 Pringy et Saint Fargeau-Ponthierry
- COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉES ET CHÂTEAUX
 Blandy-les-Tours, Châtillon-la-Borde, Echouboulains, Féricy, Le Châtelet-en-Brie, Les Ecrennes, Machault, Maincy, Moisenay, Pamfou, Sivry-Courtry et Valence-en-Brie
- SICTOM DE SÉNART
 Cesson, Lieusaint, Nandy, Réau, Savigny-le-Temple et Vert-Saint-Denis
- 1 commune indépendante : FOUJU


67
communes


300 000
*habitants sur
le territoire*




 Déchèteries

 Plateformes de compostage des déchets verts

 Quais de transfert

 Plateforme de tri des encombrants

 Recyclerie

 Centre de tri et unité de valorisation énergétique

LA FILIÈRE COLLECTE

14
communes



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MELUN-VAL-DE-SEINE
Boissettes, Boissise-la-Bertrand, Boissise-le-Roi, Dammarie-lès-Lys, La Rochette, Le Mée-sur-Seine, Livry-sur-Seine, Melun, Montereau-sur-le-Jard, Rubelles, Saint Germain-Laxis, Seine-Port, Vaux-le-Pénil et Voisenon

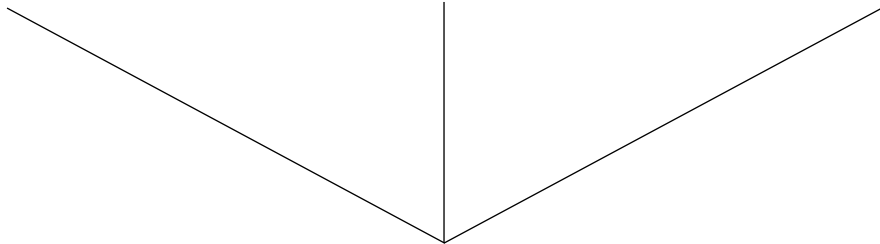
12
communes



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉES ET CHÂTEAUX
Blandy-les-Tours, Châtillon-la-Borde, Échouboulains, Féricy, Le Châtelet-en-Brie, Les Écrennes, Machault, Maincy, Moisenay, Pamfou, Sivry-Courtry et Valence-en-Brie

1
commune

FOUJU (COMMUNE INDÉPENDANTE)



La compétence collecte des déchets ménagers est déléguée au SMITOM-LOMBRIC



Le transfert de compétence se fait « à la carte », c'est-à-dire que chaque adhérent conserve la maîtrise du service, puisque c'est lui qui décide du niveau du service et qui paie les coûts induits.
Pour toute information, un numéro vert est à disposition des habitants de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30 du lundi au vendredi.



120 000

habitants
collectés

LA FILIÈRE TRAITEMENT

VERS UNE TRIPLE CERTIFICATION ISO 14 001, ISO 9 001, OHSAS 18 001

Soucieux de contrôler et de limiter son impact sur l'environnement, le SMITOM-LOMBRIC s'est engagé dès 2003 dans la mise en œuvre d'un Système de Management de l'Environnement (SME). Cette démarche, mise en place conjointement avec l'exploitant des installations, est certifiée ISO 14 001.

Dans une démarche d'amélioration continue, les élus ont souhaité élargir ce système de management aux aspects de la qualité et de la sécurité. C'est pourquoi, il a été décidé de mettre en œuvre un Système de Management Intégré (SMI) répondant aux exigences des référentiels ISO 9 001, ISO 14 001 et OHSAS 18 001. Ces référentiels internationaux visent à aider toute structure soucieuse d'accroître la satisfaction de ses clients, de maîtriser les impacts de son activité sur l'environnement et d'assurer la sécurité de ses agents.

QU'EST-CE QU'UN SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ

Un SMI est un outil qui permet d'optimiser la gestion globale d'une structure et de sa mission première dans le but d'accroître la satisfaction de ses clients.

Pour le SMITOM-LOMBRIC, il s'agit d'optimiser la gestion globale du syndicat dans le but de répondre au mieux à sa mission première et d'accroître la satisfaction de ses adhérents et de leurs administrés.

La mission première du syndicat est de :

- traiter les déchets des adhérents,
- collecter ces déchets pour ceux qui ont transféré leur compétence collecte,
- accueillir les usagers des déchèteries,
- communiquer sur le tri et la prévention,

Le SME mis en œuvre porte sur les installations de traitement du syndicat. C'est pourquoi, lors de l'intégration des éléments relatifs à la qualité et à la santé et la sécurité, le périmètre initial a été conservé : la compétence collecte est donc, pour le moment, exclue du périmètre du SMI. Cette approche est en totale adéquation avec le principe d'amélioration continue sur lequel repose toute l'organisation d'un système de management. En effet, en plus

de bénéficier des acquis du système en place sur le périmètre actuel, le syndicat se donne le moyen d'avancer progressivement. Cette approche n'exclue en rien la possibilité d'inclure un jour la compétence collecte dans le périmètre du SMI. Enfin, cette démarche volontaire vient compléter les volets réglementaires auxquels le syndicat est soumis.

Depuis 2007, Veolia Propreté a étendu sa démarche à la qualité et à la sécurité et a obtenu les certifications ISO 9001 et OHSAS 18 0001 pour 16 des 17 sites du SMITOM-LOMBRIC. Leur système de management est désormais un SMI.

INITIATION DE LA DÉMARCHE

La mise en place d'un SMI est un projet de longue haleine et mobilise l'ensemble des agents du syndicat. En 2012, les éléments permettant de structurer la démarche ont été initiés :

- Adoption de la politique Qualité-Sécurité-Environnement (QSE).
- Création des éléments de base exigés par les référentiels, dans le but d'obtenir une triple certification (ISO 14 001 pour l'environnement, ISO 9 001 pour la qualité, OHSAS 18 001 pour la santé et la sécurité au travail).
- Mise à jour de la documentation du SMI.
- Enquête de satisfaction des usagers des déchèteries.
- Déploiements d'actions visant à accroître la sécurité des agents.
- etc...

La mise en œuvre du SMI s'est continuée en 2013 avec l'implication de l'ensemble des services. L'évaluation des risques professionnels et celle des impacts sur l'environnement des activités du SMITOM-LOMBRIC ont été mises à jour. L'évaluation

de la qualité, qui complète la première étude de satisfaction faite en 2011, a été développée pour être mise en œuvre en 2014. D'autres actions ont été mises en œuvre comme la refonte de l'arborescence du serveur informatique du SMITOM-LOMBRIC afin d'améliorer la gestion des données et le développement de l'évaluation des prestataires.

POLITIQUE QSE

La politique QSE peut s'assimiler à l'acte de naissance d'un SMI. En effet, la direction et l'exécutif s'engagent à leur plus haut niveau à soutenir la création d'un tel outil de management. La politique QSE du SMITOM-LOMBRIC a été adoptée par le Comité syndical le 24 mai 2012.

EN 2014 ET APRÈS ?

La mise en œuvre du SMI va suivre son cours en 2014 avec notamment la réalisation des premiers audits internes dans le but d'amorcer la boucle de l'amélioration continue, mais aussi d'entamer le chemin vers la certification.

En effet, le SMI étant basé sur des référentiels internationaux, il est possible d'attester de sa concordance avec ces référentiels. Cette étape facultative est essentielle dans la mesure où elle permet :

- D'accroître la crédibilité de la démarche auprès des parties intéressées (adhérents, leurs administrés, prestataires, associations, agents, collectivités territoriales).
- D'obtenir un regard extérieur, et donc critique, sur le travail effectué dans le but d'accroître le potentiel d'amélioration continue du système et donc de la

gestion des éléments qui en découlent.

UNE DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE CERTIFIÉE

Depuis le 14 novembre 2000, le SMITOM-LOMBRIC, avec son exploitant, a obtenu la certification ISO 14 001 pour la majorité de ses sites : le centre de tri, l'UVE et la plate-forme de tri sommaire des encombrants du CIVIS 77, les 10 déchèteries, les 2 quais de transfert et la plate-forme de compostage de Samoreau, soit 16 installations sur 17 en exploitation. La plate-forme de compostage de Cesson devant être fermée fin 2013, elle n'a pas été incluse dans le périmètre. Lorsque le site de Réau sera totalement mis en service courant 2014, son intégration au périmètre du SMI sera étudiée.

La certification fait l'objet d'un suivi régulier de la part d'un bureau de certification, dans le cas présent, le Bureau Veritas. Pendant la période du 15 au 24 mars 2011, a eu lieu un audit de suivi qui a confirmé au SMITOM-LOMBRIC et à Veolia Propreté Ile-de-France le bon suivi de leur système de management de l'environnement.

SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ

POLITIQUE QUALITÉ - SÉCURITÉ - ENVIRONNEMENT

La satisfaction de ses adhérents et des administrés, la santé et la sécurité des personnes, ainsi que la préservation de l'environnement, sont des enjeux essentiels dans la réalisation des missions du SMITOM-LOMBRIC. C'est pour y répondre que le syndicat s'est engagé à tout mettre en œuvre pour résoudre de façon durable le traitement des déchets ménagers et assimilés des sites du périmètre d'application de son Système de Management Intégré (SMI).

L'exécutif et la direction s'engagent à mettre en œuvre les moyens humains, financiers, organisationnels et techniques nécessaires au SMI et à contribuer activement à son développement selon des objectifs définis.

LES SMI

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Se conformer aux exigences légales applicables aux aspects de santé et sécurité au travail et aux aspects environnementaux, ainsi qu'aux autres exigences auxquelles les différentes entités peuvent souscrire.
- S'inscrire dans un processus de développement durable et dans une démarche d'amélioration continue en respectant les exigences des référentiels ISO 9 001, ISO 14 001 et OHSAS 18 001.

OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX

- Prévenir les pollutions environnementales dans le cadre de ses activités.
- Mettre en œuvre des actions de sensibilisation auprès du grand public pour réduire la quantité de déchets à traiter.
- Mettre en œuvre des systèmes innovants pour réduire l'impact des activités du syndicat sur l'environnement.

OBJECTIFS DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ

- Garantir à ses collaborateurs un niveau de sécurité optimal en mettant en place un plan d'action de santé et sécurité au travail documenté et tenu à jour.
- Consulter, sensibiliser, et former le personnel aux consignes Qualité Sécurité Environnement (QSE) afin de garantir le bon déroulement des opérations.

OBJECTIF DE QUALITÉ

- Être à l'écoute et satisfaire les besoins et les attentes des adhérents du SMITOM-LOMBRIC et de leurs administrés, dans la limite des contraintes du service public.

OBJECTIFS D'AMÉLIORATION CONTINUE

- Vérifier la compréhension, la mise en œuvre et l'adéquation de cette politique à tous les niveaux de la collectivité et la réviser tous les trois ans.

LE SMITOM-LOMBRIC S'ENGAGE PLUS PARTICULIÈREMENT À :

- Sensibiliser son personnel à la démarche du SMI.
- Suivre l'exploitation des installations et contrôler l'impact environnemental des actions menées par Veolia Propreté dans le cadre de l'exploitation déléguée.
- Mettre en œuvre un Agenda 21 institutionnel.
- Mettre en œuvre un Programme Local de Prévention des déchets.
- Renforcer sa stratégie de communication en interne et vers l'extérieur.
- Communiquer sur l'amélioration continue de son SMI et sur ces engagements par le biais d'Internet, de l'affichage interne et de tout autre support médiatique.

Enfin, le SMITOM-LOMBRIC compte sur l'investissement de chacun afin de favoriser la mise en œuvre et la pérennité de cette démarche.

Le Président du SMITOM-LOMBRIC

Franch VERNIN

objectif triple certification ISO

PÉRIMÈTRE D'APPLICATION DE LA DÉMARCHE INTÉGRÉE DU SMITOM-LOMBRIC

Le siège (activités administratives – rue du Tertre de Chérisy, Vaux-le-Pénil), le site des services techniques (rue de la plaine de la Croix Besnard, Parc d'activités, Vaux-le-Pénil) du SMITOM-LOMBRIC concernant la compétence traitement ainsi que les sites suivants : Centre de tri, unité de valorisation énergétique et plateforme de tri sommaire de Vaux-le-Pénil ; Quais de transfert d'Orgenoy et de Samoreau ; Plateforme de compostage de Samoreau ; Déchèteries de Vulaines-sur-Seine, du Châtelet-en-Brie, du Mée-sur-Seine, de Bourron-Marlotte, d'Écuelles, de Vaux-le-Pénil, de Saint-Fargeau-Ponthierry, d'Orgenoy, de Dammarie-les-Lys et de Savigny-le-Temple.

Le site de Réau (plateforme de compostage, quai de transfert et déchèterie) sera inclus au périmètre d'application du SMI suite à sa mise en service complète.



LE CENTRE DE TRI

Les emballages sont triés par types de matériaux (acier, aluminium, plastique, carton et papier) avant leur reprise par des industriels qui en assurent le recyclage. Le réemploi de ces matériaux permet de fabriquer des produits sans exploiter les gisements naturels.



11 000
tonnes de
déchets valorisés
par an

Les emballages collectés sont déposés dans la trémie d'alimentation 1 pour alimenter la chaîne de tri de manière régulière. La cabine de pré-tri 2 permet d'enlever les grands emballages et les gros refus pour faciliter le tri des emballages plus petits. Le trommel 3 sépare les grands emballages des petits. Le crible balistique sépare les corps plats (emballages en carton) des corps creux (bouteilles et flacons) qui sont dirigés vers le Tri Séquentiel Auto Adaptatif (TSA 2).

En outre, la nouvelle chaîne de tri est équipée d'un ouvre sac qui a permis aux derniers habitants du centre ville de Melun d'accéder au tri sélectif, leur habitat ne pouvant pas être doté de bacs.

Le TSA 2 est un système équipé de 2 machines de tri optique 9 et 10, brevet du groupe Veolia Environnement. Ce système consiste à faire circuler en boucle le flux d'emballages à travers la machine et à analyser en continu l'emballage majoritaire pour le trier en priorité et l'extraire automatiquement. Lorsque l'emballage n'est plus majoritaire du fait de son extraction, la machine passe automatiquement au tri de l'emballage majoritaire suivant.

En bout de ligne, deux trieurs font du contrôle qualité 11 pour capter les produits restants dans les refus. En bout de chaîne, les matériaux recyclables sont stockés dans les alvéoles 13 puis sont conditionnés, grâce à la presse à balles 15, afin de faciliter leur transport. Les refus de tri 7, pour leur part, sont incinérés et transformés en électricité au sein de l'Unité de Valorisation Énergétique.

Le tri optique présente plusieurs avantages :

- Palier les (TMS) Troubles Musculo-Squelettiques en améliorant les conditions de travail du personnel.
- Améliorer les performances de la chaîne de tri (6 tonnes heures contre 3,5 tonnes auparavant) et augmenter le taux de captage pour la mise en œuvre des objectifs du Grenelle de l'Environnement (93 % garantis et 95 % atteints au lieu de 90 % avec le tri manuel).
- Augmenter la capacité globale du centre de tri qui passe de 12 000 Tonnes/an à 20 000 tonnes/an.
- Réaliser une économie contractuelle de fonctionnement de 300 000 €HT / an permettant au SMITOM-LOMBRIC d'investir dans de nouveaux projets porteurs d'emplois non délocalisables comme la Recyclerie.

Cette organisation du centre de tri a été complétée en 2013 par le remplacement de la presse à balles. Le modèle retenu (COMDEC Likon 500) permet d'augmenter le débit de la presse, la taille des balles, la tenue des balles et leur densité. Par conséquent, cela permet d'optimiser les chargements et le transport des matières recyclables et d'accueillir au centre de tri des apports extérieurs au SMITOM LOMBRIC. Ces derniers génèrent une redevance pour usage des installations et permettent une économie pour la collectivité.



HALL DE DÉCHARGEMENT

EN BREF

Capacité de tri annuelle :

20 000 tonnes de déchets entrants (12 152 tonnes réceptionnées en 2013, dont 2544 tonnes d'apports extérieurs au territoire du SMITOM LOMBRIC).

Valorisation 2013 :

11 000 tonnes de déchets valorisés

Débit horaire :

6 tonnes de déchets triés

Process :

1 ligne de tri polyvalente équipée de 2 machines de tri optique

Brevet :

TSA 2 VEOLIA PROPRETÉ

Type de déchets :

Emballages recyclables + journaux - magazines

Effectif :

36 personnes en deux équipes

Nombre de communes desservies :

67 + apports extérieurs

Nombre d'habitants concernés :

300 000 + apports extérieurs

Propriétaire constructeur :

SMITOM-LOMBRIC Centre Ouest Seine et Marais

Exploitant :

GENERIS du groupe VEOLIA PROPRETÉ

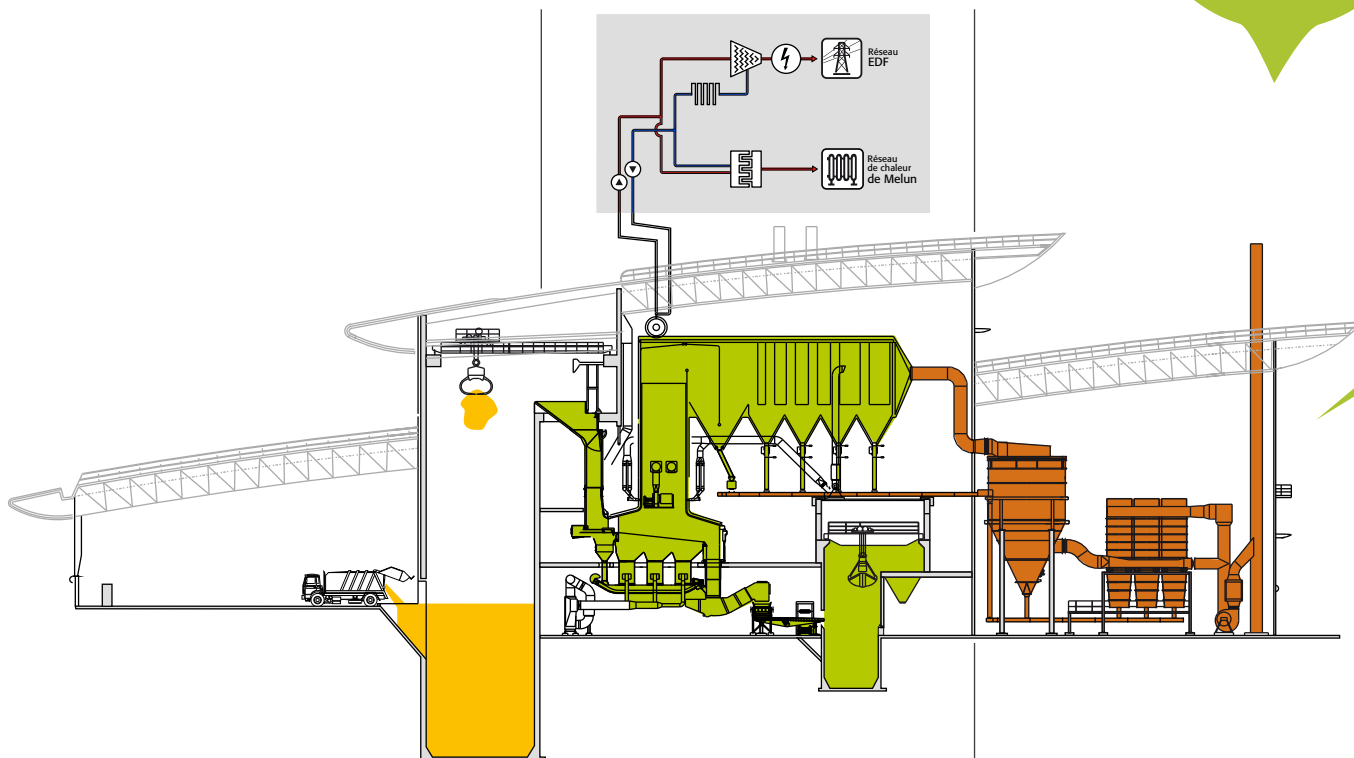


HALL DE STOCKAGE ET D'EXPÉDITION

L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGETIQUE

Les ordures ménagères non-recyclables ou issues des refus de tri subissent un traitement thermique destiné à produire de l'électricité et de la chaleur. Pour ce faire, l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de CIVIS 77, certifiée ISO 14 001, fonctionne selon le procédé technique suivant :

80 000
MWh
d'électricité
produite par
an



1 RÉCEPTION DES DÉCHETS

Les déchets sont réceptionnés dans un hall fermé et mis en dépression pour éviter les odeurs hors de l'installation et sont déchargés dans une fosse étanche de 5 000 m³. C'est à l'aide d'un grappin guidé depuis la salle de contrôle-commande que les déchets sont saisis, mélangés et orientés dans les trémies d'alimentation des fours.

2 INCINÉRATION ET VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DES DÉCHETS

Les déchets sont incinérés en continu dans deux fours à une température supérieure à 850°C. La chaleur qui résulte de cette combustion est utilisée pour fournir de la vapeur par le biais de la chaudière. Dans sa démarche de valorisation, le SMITOM-LOMBRIC a fait le choix de transformer en électricité et en chauffage, la chaleur produite par la combustion des déchets. La vapeur entraîne une turbine et un alternateur. Production annuelle : 80 000 MWh électriques dont 15 000 autoconsommés pour couvrir les besoins du site et 65 000 revendus à EDF (équivalent à la consommation, hors chauffage, de 20 000 habitants). L'installation d'un échangeur thermique permet l'alimentation du réseau de chaleur de Melun. Production annuelle : 18 000 MWh (équivalent à la consommation en chauffage et en eau chaude sanitaire de 3000 habitants). Depuis novembre 2010, l'UVE du SMITOM-LOMBRIC est raccordée au réseau de chaleur de Melun.

3 LE TRAITEMENT DES FUMÉES

Le traitement des fumées agit sur la neutralisation des acides, l'élimination des dioxydes d'azote, dioxines et furannes, poussières et métaux lourds produits lors de la combustion des déchets. Les 4% de résidus de traitement des fumées sont appelés REFIOM (Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères). Ils concentrent l'ensemble des polluants et sont inertés puis stockés en centre d'enfouissement de classe 1.

LE CONTRÔLE PERMANENT DU PROCESS ET DES ÉMISSIONS

Toutes les informations concernant le fonctionnement de l'UVE sont à la disposition de la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIE), les données réglementaires étant communiquées à chaque fin de mois et en cas d'anomalie constatée dans le fonctionnement. Chaque ligne de traitement de fumées est équipée d'appareils de mesures des rejets afin de mesurer et d'enregistrer, durant les périodes de fonctionnement de l'installation, y compris les phases de démarrage et d'extinction des fours, les grandeurs réglementaires. Un troisième analyseur redondant permet de pallier tout dysfonctionnement sur les préleveurs existants et assure ainsi la permanence des mesures. Depuis l'origine le SMITOM-LOMBRIC respecte les conditions de son arrêté d'exploitation et effectue une veille technique et réglementaire permettant de proposer des solutions ou des adaptations d'avenir. Le SMITOM-LOMBRIC a également équipé son Unité du système COPER-DIOX, correspondant au contrôle permanent des dioxines à l'émission, et de COPER-DIOX Environnement, correspondant au contrôle et à l'analyse semestrielle de l'impact des émissions sur l'environnement dans un rayon de 5 à 8 km. Ces systèmes permettent d'assurer la traçabilité permanente des dioxines et furannes émises par son unité, mais également des autres polluants tels que les métaux lourds.



La cogénération permet d'assurer une performance énergétique supérieure à 60 % et à cette condition, le traitement des déchets est considéré, au sens de la législation Européenne, comme une opération de valorisation énergétique et non pas comme une simple élimination. La production de cette énergie renouvelable permet ainsi aux usagers du réseau de chaleur de Melun de continuer à bénéficier d'une TVA à 5,5 % au lieu de 19,6 %, et ce malgré l'extension des besoins du réseau.

Par ailleurs, cette performance énergétique permet au SMITOM-LOMBRIC et à Veolia Propreté de bénéficier d'une économie annuelle sur la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) de l'ordre de 400 000 € pour le seul SMITOM-LOMBRIC.

ÉCHANGEUR THERMIQUE

Puissance : 5 MW

Production annuelle : 18 000 Mwh (équivalant à la consommation en chauffage et en eau chaude sanitaire de 3000 habitants).

Économie annuelle sur la TGAP avec la certification ISO 14001 et la performance énergétique :

860 000 €HT en 2011 et 2012

1 000 000 €HT les années suivantes

Économies permettant de ne pas impacter la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères des administrés du SMITOM-LOMBRIC.

BILAN ÉNERGÉTIQUE UVE 2013 :

Énergie électrique produite : 64249MWh

Énergie électrique vendue : 53977 MWh

Énergie thermique vendue : 18350 MWh

Énergie électrique autoconsommée : 10272 MWh

Énergie électrique importée : 579 MWh

Performance énergétique : 67%

L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGETIQUE

SUIVI ENVIRONNEMENTAL DE L'UVE

Coper-diox : suivi des rejets en dioxines et furanes à la cheminée aux cheminées de l'UVE

Depuis la mise en service de l'UVE, un suivi environnemental est réalisé, notamment sur la composition des fumées au niveau des cheminées. C'est à l'aide du système Coper-Diox que le contrôle permanent en semi-continu des dioxines et des furanes est effectué pour les deux lignes de traitement des déchets de l'UVE. A l'aide d'une dérivation, une infime partie des fumées est déviée de sa trajectoire pour être condensées et stockées dans une cartouche. Elle est actuellement analysée mensuellement, conformément à l'arrêté préfectoral relatif à l'installation. Ces prestations sont réalisées dans le cadre d'un marché conclu en 2004 et renouvelé en 2009.

D'après les analyses effectuées à l'aide du système Coper-Diox, les émissions totales de dioxines et de furanes pour l'année 2013 sont de 2,407 mg TEQ1, avec 1,431 mg TEQ pour la ligne 1 et 0,976 mg TEQ pour la ligne 2.

Ces données pour l'année 2013 sont à comparer au seuil d'émission de dioxines et de furanes autorisé par l'arrêté préfectoral d'exploitation (0,1 ng TEQ/Nm³)²:

ligne 1 : 1,431 mg TEQ contre 29 mg TEQ autorisés
ligne 2 : 0,976 mg TEQ contre 26 mg TEQ autorisés

Depuis la mise en service de l'UVE en 2004, les quantités cumulées de dioxines et de furanes émises aux cheminées de l'installation peuvent être comparées aux quantités autorisées cumulées (0,1 ng TEQ/Nm³):

ligne 1 : 79 mg TEQ contre 340 mg TEQ autorisés
ligne 2 : 83 mg TEQ contre 324 mg TEQ autorisés

Ces résultats montrent que l'UVE du SMITOM-LOMBRIC a émis, depuis sa mise en service en 2004, environ 1/4 des quantités de dioxines et de furanes autorisées par l'arrêté préfectoral.

Coper-diox environnement : suivi des retombées atmosphériques

La contribution théorique de l'usine à la propagation de dioxines et de furanes dans l'environnement est mesurée grâce au système Coper-Diox Environnement. Des analyses sont effectuées semestriellement sur des échantillons d'eaux pluviales et sur des dépôts aériens collectés dans les environs de l'UVE.

Les échantillons sont collectés dans des équipements de type pluviomètres appelés jauges OWEN ou collecteurs de précipitations. Dispersés dans un périmètre de 7 km sur 7 km autour de l'UVE, ces jauges sont au nombre de huit. Trois sont placées sous les vents dominants émanant de l'UVE, trois sont sous les vents secondaires, et deux servent de jauges témoins.

Une fois analysés, les résultats sont corrélés avec les mesures effectuées au moyen du système Coper-Diox. Ils permettent ainsi d'identifier la part des dioxines et des furanes provenant de l'UVE, de la totalité recueillie dans les collecteurs de précipitation. En effet, l'UVE est située dans un contexte urbain. D'autres facteurs sont à l'origine de la production de dioxines et de furanes.

L'ensemble des installations et des activités dans une zone donnée contribuent à l'émission de dioxines et de furanes. L'INERIS¹ a établi des valeurs références sur les quantités susceptibles de se retrouver dans l'environnement. Dans notre cas, chaque échantillon collecté dans les jauges OWEN est assimilé à un secteur et à une valeur de référence INERIS.

Les analyses effectuées pour l'exercice 2013 sur chacune des huit jauges sont toutes sous les valeurs indiquées par l'INERIS. Ainsi le dépôt le plus important en équivalent toxique présente une valeur de 1,64 pg I-TEQ /m²/j alors que le point est situé sous un vent secondaire. De plus nous sommes très en-dessous des valeurs de l'INERIS. Mêmes les concentrations typiques de dioxines et furanes pour les zones rurales restent supérieures (5 à 20 pg I-TEQ/m²/j).

Un comparatif de la part des dioxines et furanes collectés et imputables à l'UVE est fait dans chaque rapport semestriel. Pour chaque collecteur, un ratio est fait entre la part des dioxines provenant de l'UVE, susceptibles d'être retrouvées dans la jauge, et la quantité réellement déposée.

Entre novembre 2012 et novembre 2013, la part maximale en équivalent toxique imputable à l'UVE n'a jamais dépassé 9%. Sur les six derniers mois, cette part a même été comprise entre 0,2% et 2,2% pour l'ensemble des collecteurs de précipitations.

Tous ces éléments indiquent que l'UVE de Vaux-le-Pénil n'est pas la source émettrice prépondérante.

ng TEQ/Nm³ = nanogramme d'équivalent toxique par norme mètre cube
TEQ = Toxic Equivalent Quantity = facteur d'équivalence toxique

¹ L'INERIS (institut national de l'environnement industriel et des risques) a pour mission de contribuer à la prévention des risques que les activités économiques font peser sur la santé, la sécurité des personnes et des biens, et sur l'environnement. Cet établissement public, placé sous la tutelle du ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, a défini des valeurs pour les secteurs ruraux, les secteurs urbains, et les secteurs à proximité des sources d'émission (quantités de polluants généralement retrouvées dans un contexte donné).

Plan de prévention environnemental

Dans le cadre de son suivi environnemental, le SMITOM-LOMBRIC a planifié sur une durée de 10 ans un programme de surveillance de l'impact des rejets atmosphériques aux environs de l'unité de valorisation énergétique (UVE). Ce suivi complète les dispositions des systèmes Coper-Diox et Coper-Diox Environnement.

Dans ce programme, deux méthodes de biosurveillance¹ ont été utilisées :

la biosurveillance passive : analyse sur les mousses (bryophytes terrestres)

la biosurveillance active : analyse sur des de ray grass (graminées)

Les analyses de ces deux matrices se font tous les 2 ans. Un nouveau point zéro a été défini en 2009. La troisième campagne d'analyse a eu lieu en 2013.

Les ray-grass ont été exposés in situ sur 6 stations, et les mousses ont été prélevés in situ sur 8 stations, toutes localisées au voisinage de l'usine de Vaux-le-Pénil. Les emplacements ont été choisis lors de la première campagne en 2009 en accord avec les Services de l'Etat concernés.

L'analyse des dioxines/furannes dans les échantillons de graminées exposés sur les 6 stations de mesure n'a pas révélé de phénomène de retombées significatives. L'ensemble des concentrations respectent le seuil sanitaire défini.

L'analyse de 17 métaux dans les ray-grass montre l'absence de dépôts métalliques et ne révèle pas de phénomène significatif de retombées pour les stations de mesure. En effet, les teneurs observées sont inférieures aux seuils de retombées et/ou sanitaires. Les concentrations observées sont du même ordre que celles habituellement retrouvées en zone rurale sans source locale de retombées.

L'analyse des 8 échantillons de bryophytes terrestres collectées dans l'environnement de l'UVE révèle l'existence de retombées significatives de dioxines/furannes pour trois stations. Néanmoins les teneurs observées ne permettent pas de caractériser un impact de l'UVE de Vaux-le-Pénil sur son environnement proche. L'hypothèse de la présence d'une source d'émission autre que l'UVE peut être mise en avant à partir des résultats de 2013.

L'analyse des 17 métaux pour les mousses ne révèle pas de phénomène significatif de retombées atmosphériques. Sur

l'ensemble des analyses, seul un cas avec le zinc présente un dépassement du seuil de retombée. Mais d'après l'analyse des vents et de la disposition géographique des stations, la source de cette contamination ne peut pas être l'UVE de Vaux-le-Pénil.

Surveillance de la contamination historique des sols

Tous les 5 ans, conformément à l'arrêté d'exploitation des installations du CIVIS 77, le SMITOM-LOMBRIC analyse des échantillons de sol prélevés autour de l'UVE de Vaux-le-Pénil.

Le sol étant une matrice conservant l'historique des pollutions, la mesure de la concentration des dioxines et furanes ainsi que des métaux lourds dans les sols permet de suivre toute contamination historique des sols. Le nouveau point zéro a été mesuré en 2009 et la première campagne de mesures a eu lieu en 2011. La prochaine campagne d'analyse aura lieu en 2016.

Commission de suivi de site 2013

Anciennement CLIS (Commission locale d'information et de surveillance), la Commission de suivi de site (CSS) du CIVIS 77 s'est tenue le 21 octobre 2013 dans les locaux de la Préfecture. La nouvelle forme de cette instance d'information et de concertation ainsi que la composition de son bureau sont définis dans l'arrêté préfectoral n°13 DCSE IC 125.

Cette commission a pour objectif de présenter en toute transparence aux parties intéressées (services de l'État, communes voisines de l'installation, associations de protection de l'environnement et de la santé) les résultats d'exploitation des installations du CIVIS 77 de l'année écoulée, à savoir :

- L'UVE,
- Le centre de tri,
- La plateforme de tri sommaire,
- La déchèterie de Vaux-le-Pénil.

Cette réunion est l'occasion pour les parties intéressées de poser l'ensemble des questions qu'ils souhaitent à l'exploitant et aux services de l'État. Certains points techniques sont également abordés et expliqués à l'audience, notamment grâce à la présence d'experts.

Les résultats d'exploitation pour l'année 2013 seront présentés lors de la CSS 2014.

¹ La biosurveillance consiste à utiliser la capacité de certaines espèces végétales, bio accumulatrices, à accumuler les polluants.

LES DÉCHÈTERIES

A fin d'optimiser le traitement des déchets ménagers et d'apporter un service plus adapté aux 67 communes de son Syndicat, le SMITOM-LOMBRIC met à la disposition des administrés leurs propres déchèteries au sein desquelles tous les déchets (même toxiques ou dangereux) peuvent être apportés.



Déchèterie de S^T FARGEAU - PONTIERRY

Communes rattachées :
Saint Fargeau-Ponthierry et
Seine-Port



Déchèterie de DAMMARIE-LES-LYS

Communes rattachées :
Dammariè-lès-Lys et La
Rochette



Déchèterie du MÉE-SUR-SEINE

Communes rattachées :
Boissettes, Boissise-la-Bertrand,
Le Mée-sur-Seine et Melun



Déchèterie de BOURRON-MARLOTTE

Communes rattachées :
Bourron-Marlotte, Fontainebleau
et Montigny-sur-Loing



Déchèterie de VULAINES-SUR-SEINE

Communes rattachées :
Avon, Champagne-sur-Seine,
Héricy, Samoreau, Vernou-la-Celle-
sur-Seine et Vulaines-sur-Seine



Déchèterie d'ÉCUELLES

Communes rattachées :
Écuellen, Episy, Montarlot,
Moret-sur-Loing, Saint Mammès,
Thomery, Veneux-les Sablons,
Vilcerf et Villemer



Déchèterie de VAUX-LE-PÉNIL

Communes rattachées :
Fouju, Maincy, Livry-sur-Seine,
Melun, Montereau-sur-le-Jard,
Rubelles, Saint-Germain-Laxis,
Vaux-le-Pénil et Voisenon



Déchèterie d'ORGENOY

Communes rattachées :
Arbonne la Forêt, Boissise-le-
Roi, Barbizon, Cély-en-Bière,
Chailly-en-Bière, Fleury-en-Bière,
Perthes-en-Gâtinais, Pringy, Saint
Martin-en-Bière, Saint Germain-
sur-Ecole, Saint Sauveur-sur-Ecole
et Villiers-en-Bière

NOUVEAUTÉ 2013

Déchèterie de Réau

Communes rattachées :
Cesson, Lieusaint,
Vert-Saint-Denis, Réau



Déchèterie de SAVIGNY-LE-TEMPLE

Communes rattachées :
Nandy, Savigny-le-Temple



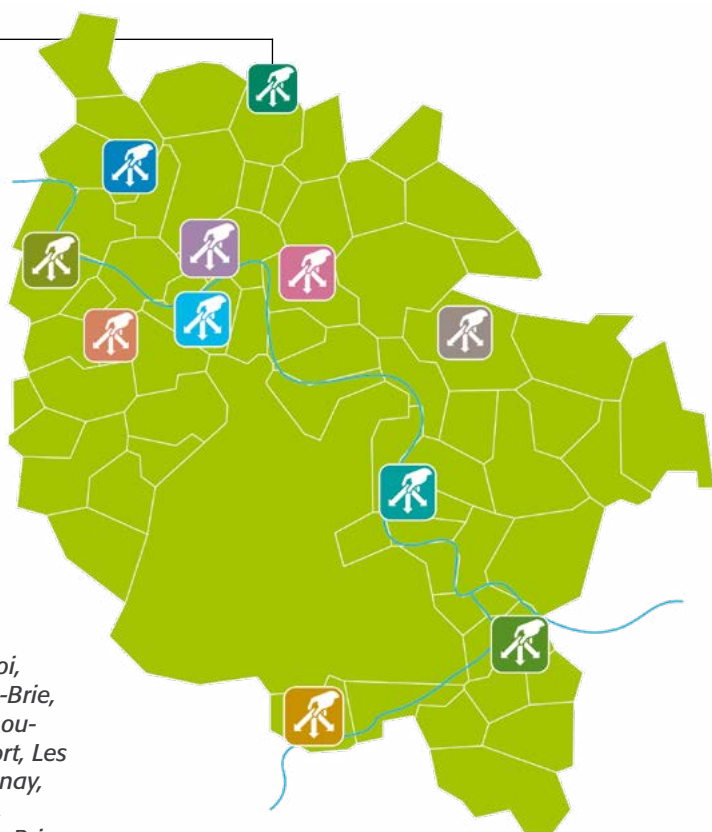
Déchèterie du CHÂTELET-EN-BRIE

Communes rattachées :
Blandy-les-Tours, Bois-le-Roi,
Chartrettes, Le Châtelet-en-Brie,
Châtillon-la-Borde, Échoubou-
lains, Féricy, Fontaine-le-Port, Les
Écrennes, Machault, Moisenay,
Pamfou, Samoï-sur-Seine,
Sivry-Courtry et Valence-en-Brie



UN SERVICE TÉLÉPHONIQUE
EST À LA DISPOSITION DU
PUBLIC, EN SEMAINE, DE 08H30
À 12H ET DE 14H À 17H30 :

N° Vert du SMITOM-LOMBRIC :
0 800 814 910



LES QUAIS DE TRANSFERT

Les quais de transfert permettent de charger le contenu des camions de collecte dans des camions de plus grande capacité qui sont orientés vers des équipements de tri ou de traitement de déchets éloignés des lieux de collecte.

Ils ont donc un impact environnemental et économique :

- Environnemental parce que pour une même charge transportée, ils permettent de limiter le nombre de camions sur les routes.

- Économique, parce qu'ils permettent d'éviter que les bennes de collecte ne fassent d'importants parcours « haut le pied » pour lesquelles elles ne sont pas conçues, parcours qui coûtent très cher à la collectivité.

Ce dispositif est en place sur les sites d'Orgenoy, de Samoreau et a été déployé début juillet 2013 sur le nouveau site du SMITOM-LOMBRIC à Réau.

Ces installations permettent de limiter le nombre de camions en circulation, réduisant par conséquent la pollution et les coûts de transport par rapport à

ceux induits par une benne de collecte.

Les choix techniques du Quai de Transfert de Réau, d'une capacité de 30 000 tonnes/an, permettent d'optimiser ces impacts ; en effet, grâce à leurs grands volumes de chargement, les bennes FMA (Fonds Mouvants Alternatif) autorisent une charge de 22 à 30 tonnes utiles, contre 4 à 12 pour les caissons à compaction (Orgenoy et Samoreau) suivant la nature des déchets transportés. En outre, elles peuvent être chargées par des chargeurs à godets standard et se vident automatiquement ; elles, peuvent donc être utilisées de façon plus polyvalentes que les caissons à compaction qui nécessitent des installations dédiées pour leur chargement.

Au total et pour le seul quai de transfert de Réau ce sont plus de 31 aller/retour hebdomadaires de poids lourds entre Réau et Vaux-le-Pénil qui sont évités soit plus de 56 000 km évités par an.

56 000
kilomètres
évités par
an



LES PLATEFORMES DE COMPOSTAGE

Le compostage reproduit le processus naturel de dégradation, c'est-à-dire la décomposition, puis la stabilisation, des matières organiques, sous l'effet de facteurs biologiques. Conditionné par l'homme, ce processus est accéléré et souvent plus complet que dans la nature. L'intervention humaine, au cours du compostage, est obligatoire afin d'optimiser tous les facteurs nécessaires au développement des micro-organismes. Un compost réalisé en tenant compte de ces données sera d'une excellente qualité et très rapidement utilisable. Les déchets concernés sont ceux qui sont issus du jardinage : feuilles et fleurs, tontes de gazon, tailles de haies.

Le compost peut être utilisé par les agriculteurs, les services techniques des villes et les entreprises spécialisées dans la création de substrats végétaux. En plus des débouchés économiques qu'il engendre, il limite l'utilisation des engrais chimiques et le brûlage des déchets verts par l'habitant. D'un point de vue technique, le processus des plateformes de compostages est le suivant :

6 mois
de maturation
pour notre
compost

1 LE BROYAGE

Également appelée "défibrisation des végétaux", cette étape augmente la surface d'attaque de la matière par les micro-organismes (d'où une décomposition accélérée), provoque une homogénéisation de la masse à composter (d'où une décomposition plus uniforme), assure une meilleure organisation et un réchauffement plus homogène de la masse.

2 LA MISE EN ANDAINS

Le produit broyé est mis en tas d'environ 2,50 mètres appelés andains. Ces derniers sont ensuite aplatis dans leur partie supérieure en début de fermentation afin de recueillir les eaux de pluie. Ils sont arrosés avec du lixiviat (jus issus de la décomposition des végétaux et de l'eau de pluie qui percole à travers ces andains) afin d'optimiser le processus de fermentation.

3 LE RETOURNEMENT DES ANDAINS

Il doit être fréquent en début de compostage afin d'intensifier l'action des micro-organismes et d'activer ainsi la décomposition. Durant cette étape, le compost est mélangé, ameubli et organisé de façon idéale, supprimant tout risque de fermentation anaérobie et limitant ainsi considérablement les odeurs. L'humification du matériau peut se faire simultanément avec les eaux pompées dans le bassin de stockage.

4 LE CRIBLAGE

Six mois après ce procédé, le compost est à maturité. Il est alors criblé avec des tamis de 10 à 50 millimètres. Les refus de criblage sont réintroduits en début de chaîne lorsqu'il s'agit de déchets végétaux entiers (branches) ou évacués en centre d'enfouissement technique pour tous les autres matériaux (pierre, plastique, fer...).



NOUVEAUTÉ 2013



Depuis le 16 juillet 2013, la plateforme de compostage de Réau est en fonctionnement et accueille ses premières tonnes dans le cadre de la mise en service industrielle. À partir du 30 septembre, la plateforme de Réau fonctionnait en pleine charge. Progressivement, la plateforme de Cesson a cessé son activité pour

définitivement être rétrocédée à la commune de Cesson, propriétaire des terrains, le 20 décembre 2013.

Sur cette plateforme, la fermentation des déchets verts se fait sous tunnels avec traitement de l'air afin de neutraliser les émissions olfactives



Nouveau modèle de retourneur enjambeur en train de retourner les andains

LES PLATEFORMES DE TRI DES ENCOMBRANTS

La plateforme de tri des encombrants, installée sur le CIVIS 77 de Vaux-le-Pénil, permet d'accueillir les encombrants collectés en porte-à-porte sur le territoire du SMITOM-LOMBRIC.

Compte tenu des équipements en place, en particulier le grappin destiné à saisir les encombrants, seuls sont acceptés les objets de grande taille : Mobilier, appareils sanitaires, palette de bois...et tout objet de taille supérieure à 30 cm.

La plateforme de tri des encombrants n'accueille pas les gravats, les déchets ménagers spéciaux (toxiques ou dangereux) ou leurs emballages (en particulier les pots de peinture), les pneus, les batteries... Ces déchets sont à déposer en déchèterie.

La plateforme permet de valoriser les encombrants collectés. Ces déchets sont d'abord triés par un grappin afin de séparer les différents éléments. Les matières valorisables sont dirigées vers les filières de valorisation adaptées.

3 558
tonnes
d'encombrants
triés



Recyclage pour les ferrailles :
56 tonnes en 2013
soit 1.6% des tonnages entrants

Unité de Valorisation Énergétique pour l'incinérable :
2305 tonnes en 2013
soit 64.8% des tonnages entrants

CSDU (Centre de Stockage des Déchets Ultimes, anciens CET II) pour les ultimes non valorisables :
1197 tonnes en 2013
soit 33.6% des tonnages entrants.





1^{ère}
recyclerie du
département

LA FILIÈRE TRAITEMENT

LA RECYCLERIE DU LOMBRIC

Depuis le 14 janvier 2011, le SMITOM-LOMBRIC dispose d'une recyclerie. Cet équipement du SMITOM-LOMBRIC a été remis à l'AIP Réfon (association d'insertion) pour son exploitation. Ce projet répond à la fois à une volonté de réduire nos déchets, de faire progresser le réemploi, et de développer des emplois peu qualifiés et non délocalisables sur le territoire du SMITOM-LOMBRIC.

La Recyclerie du Lombric remet en état, puis revend à bas prix, du mobilier et des objets qui ne sont plus utilisés. Elle propose un service de proximité aux habitants. Elle est exploitée par une structure d'insertion par l'emploi dont les emplois sont non délocalisables et à caractère social (réinsertion de personnes en difficulté) et environnemental.

En 2013, l'AIP Réfon a remis en état et mis en vente dans le magasin plus de 26 tonnes de mobilier. Par conséquent, ce sont autant d'objets que le service de ramassage et de traitement des déchets n'a pas eu à traiter.

Des difficultés de gestion interne propres à l'association ont amené le SMITOM-LOMBRIC à lancer, à l'automne 2013, une procédure de consultation pour la reprise des activités de la recyclerie. À l'issue de cette procédure, l'exploitation a été confiée début 2014 à la structure d'insertion par l'emploi La Rose des Vents.

LES SOURCES D'APPROVISIONNEMENT DE LA RECYCLERIE SONT MULTIPLES :

- Apports volontaires directs des habitants à la recyclerie des objets en état.
- Collecte des encombrants valorisables sur le territoire de la communauté d'agglomération Melun val de seine (CAMVS).
- Apports provenant de débarras réalisés par l'AIP Réfon.
- Apports résultant des collectes sur appel téléphonique réalisées sur le territoire du SMICTOM de la région de Fontainebleau.

LA RECYCLERIE DU LOMBRIC

LES LOCAUX DE LA RECYCLERIE DU LOMBRIC

La Recyclerie du Lombric se compose des bureaux de la structure, d'un atelier « objets électriques et électroniques » en vue de leur collecte et de leur recyclage, d'un atelier de démontage, d'un atelier de menuiserie ou polyvalent, et d'un magasin de vente

LES OBJETS RÉCUPÉRÉS :

- Vêtements non tâchés, non troués
- Meubles
- Petits et gros électroménagers en état de marche
- Produits électroniques
- Jeux, des jouets
- Bibelots, de la vaisselle
- Cycles
- Livres, tableaux
- Etc...

26
tonnes
de mobiliers
vendus

BILAN 2013

Personnel :

- 4 personnes en CDI (chef d'équipe, vendeuse menuisier et agent d'exploitation)
- 4 personnes en insertion (collecte, manutention, réparation)
- 3 personnes partagée entre la Recyclerie et le siège à Vernou la Celle (chef d'équipe, directeur, 1 agent administratif)


CHIFFRE D'AFFAIRE
EN 2012
37 571 €

Bilan des entrées et des sorties :

ENTRÉES	COLLECTE SUR APPEL TÉLÉPHONIQUE	APPORT VOLONTAIRE RECYCLERIE	CAISSON RÉEMPLOI	COLLECTE CAMVS	COLLECTE CAMVS DEEE
2013	23.91 tonnes	45.5 tonnes	3.7 tonnes	2.3 tonnes	74.6 tonnes

ENTRÉES MAGASINS (APRÈS REMISE EN ÉTAT)
2013 18.9 tonnes

SORTIES	REBUS RECYCLERIE VERS DÉCHÈTERIE VLP	VENTES MAGASIN
2013	1 tonne	26.2 tonnes



Bilan photovoltaïque :

La recyclerie dispose également d'une unité de production d'énergie photovoltaïque d'une puissance de 11 Kwc constitué d'un linéaire de 42 modules intégrés sur les garde corps du toit de la recyclerie soit env. 85 ml orientés sud-est et sud-ouest.

L'énergie produite n'est pas autoconsommée mais revendue à EDF.

Sur la première année de production (d'avril 2012 à avril 2013), ce sont environ 10 000 KWh qui ont été produits pour 3 274 euros de recettes. Il est à relever que l'installation a connu sur fin 2012 deux pannes consécutives sur l'onduleur principal de l'installation ce qui s'est traduit par une perte sur les recettes perçues en 2013.

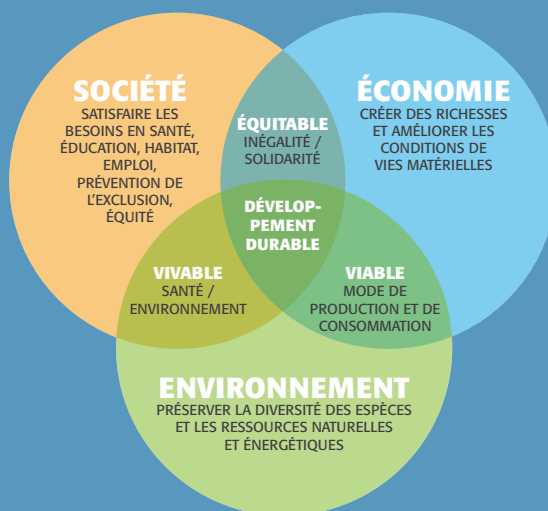


L'ENGAGEMENT DU SMITOM-LOMBRIC EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE :

L'AGENDA 21 ET LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS (PLP)

Compte tenu de l'impact de la gestion des déchets sur l'environnement et des obligations réglementaires, le SMITOM-LOMBRIC s'est engagé dans un Agenda 21 institutionnel¹ en 2009 et dans un Programme Local de Prévention (PLP) en 2011.

L'Agenda 21 permet au SMITOM-LOMBRIC de rendre lisible et cohérent l'ensemble de ces projets en faveur du Développement Durable. Il est la « colonne vertébrale » du mode opératoire du SMITOM-LOMBRIC depuis laquelle découlent les actions intégrant les 3 principes du Développement Durable : l'économie, le social et l'environnement.



Le SMITOM-LOMBRIC a signé, fin 2010 avec l'ADEME Île de France et la Région Île de France, un accord cadre qui définit les objectifs de partenariat et décrit le PLP. L'objectif principal du PLP est de réduire la production d'ordures ménagères et de la collecte sélective de -7% en 5 ans. De nombreuses actions ont déjà été initiées et seront menées lors des 5 prochaines années : développement du compostage individuel et en pieds d'immeubles, communication sur le gaspillage alimentaire...

Le Programme Local de Prévention s'inscrit dans la démarche durable du SMITOM-LOMBRIC, structurée par l'Agenda 21. Ces deux démarches permettent au syndicat de renforcer les partenariats avec ses adhérents et de créer des synergies avec les acteurs du territoire grâce à une démarche participative. S'illustrant sur un même territoire et présentant une parfaite articulation et une méthodologie de mise en œuvre semblable, le SMITOM-LOMBRIC a choisi de réaliser un diagnostic commun à ces deux démarches.

¹ L'Agenda 21 institutionnel est un agenda qui porte sur les compétences, les activités et le service public rendu par la collectivité.

L'AGENDA 21

Projet adopté en novembre 2009, l'Agenda 21 a largement été déployé en 2012. En effet, après l'organisation de groupes de travail et la définition des actions à mener, le plan d'actions a été adopté par le groupe de pilotage en début d'année².

Pour accroître la visibilité et la lisibilité des actions à entreprendre, un livret a été réalisé. Ce livret, dit pédagogique, présente la démarche du syndicat, l'engagement des élus et celui du SMITOM-LOMBRIC pour un développement durable et rappelle les grandes lignes de ce principe. La diffusion de ce document a aussi été l'occasion pour le syndicat de présenter la concrétisation de son engagement et de mettre en lumière des actions pouvant être reprises ou adaptées par d'autres collectivités. Ce document est consultable sur le site internet du SMITOM-LOMBRIC www.lombric.com.

Les actions adoptés par le SMITOM-LOMBRIC dans le cadre de l'Agenda 21 sont au nombre de 24 et elles ont été définies en fonction de six axes stratégiques :

- AXE 1
Réduire l'empreinte environnementale des activités du SMITOM-LOMBRIC
- AXE 2
Faire du SMITOM-LOMBRIC une collectivité exemplaire
- AXE 3
Développer une stratégie durable
- AXE 4
Promouvoir l'insertion sociale dans les activités du SMITOM-LOMBRIC
- AXE 5
Promouvoir les échanges d'expériences et la solidarité entre les collectivités du territoire
- AXE 6
Promouvoir une stratégie de communication

Bilan 2013

Sur 24 actions
18 ont été initiées
10 actions ont été finalisées.

² Pour plus de précisions sur la méthodologie du projet, veuillez-vous référer au rapport d'activité 2011.

AXE 1 RÉDUIRE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE DES ACTIVITÉS DU SMITOM-LOMBRIC

Action 1.1 et 1.2 – Construire un quai de transfert à Réau

Initiée dès l'origine du Syndicat et rentrée dans une phase opérationnelle en 2012, cette action a été finalisée avec l'inauguration du site de Réau en juillet 2013. Composé d'un quai de transfert, d'une plateforme de compostage et d'une déchèterie, ce site est le 11^{ème} site du SMITOM-LOMBRIC (voir pages 20 à 23 pour plus d'informations).

Action 1.3 – Valoriser la fraction organique des ordures ménagères du SICTOM de Sénart

L'ensemble des ordures ménagères collectées sur le territoire du SMITOM-LOMBRIC sont incinérées et valorisées par de la production d'électricité et de la chaleur. La loi Grenelle impose de diminuer de 15% la quantité de déchets destinée à l'incinération ou au stockage. L'enjeu de cette action consiste à profiter des nouvelles installations de Réau pour transférer les ordures ménagères du Sictom de Sénart vers des installations existantes susceptible de valoriser leur fraction fermentescible avant incinération.

Action 1.4 – Modifier le process de traitement des fumées de l'UVE

Dans le but de réduire les émissions de NOx aux cheminées de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE), un programme de modernisation doit être entrepris. Une étude de faisabilité sera réalisée en 2014 afin d'affiner l'estimation des techniques et des coûts liés à la concrétisation de cette action.

Action 1.5 – Compléter et analyser annuellement la matrice du protocole EpE – quantification des gaz à effet de serre

Depuis 2011, le SMITOM-LOMBRIC comptabilise les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) relatives à ses activités de collecte et de traitement des déchets sur son territoire, à l'aide du protocole EpE. Cet outil a été développé par des acteurs importants dans le secteur des déchets. La quantification annuelle des émissions de GES permet au syndicat d'identifier les activités les plus génératrices de ces gaz, tout en mettant en évidence celles qui permettent d'en éviter la production. Les résultats sont des leviers pour mettre en place des actions visant à limiter l'impact des activités du syndicat sur l'environnement.

Entre 2011 et 2012, les émissions de GES relatives aux activités de collecte et de traitement des déchets du SMITOM-LOMBRIC ont diminué de 2,34 %. La baisse des déchets

traités et l'optimisation des circuits de collecte sur la CAMVS ont contribué à cette amélioration.

Sur cette même période, le total des émissions évitées a baissé de 3,72% (limitant la production de GES par le syndicat et/ou par d'autres acteurs). La baisse des quantités de déchets triés et recyclés entre 2011 et 2012 explique ce constat.

Action 1.6 – Équiper les bornes enterrées et les points d'apport volontaire (PAV) d'un système de télérelève

Conformément aux objectifs fixés dans le plan d'actions, 93% des bornes enterrées installées sur le territoire du SMITOM-LOMBRIC sont équipées d'un système de télérelève. 11 nouveaux équipements dans le centre-ville de Melun seront équipés prochainement. Le logiciel de gestion de ce système est mis en œuvre progressivement. Jusqu'à présent, les bornes étaient collectées systématiquement, quel que soit leur taux de remplissage. Une fois le système de télérelève rodé, le vidage des bornes devrait se faire uniquement en cas de besoin, limitant ainsi le nombre de passage du camion de collecte.

Cet équipement contribuera à optimiser la circulation des véhicules de collecte, donc les émissions de GES, et permettra de continuer à optimiser les coûts de ces collectes.

AXE 2 FAIRE DU SMITOM-LOMBRIC UNE COLLECTIVITÉ EXEMPLAIRE

Cet axe se compose de deux actions : la création d'une équipe, l'Eco-Lombric, au sein du SMITOM-LOMBRIC, et la mise à disposition de vélos à assistance électrique pour les trajets domicile – travail.

Ces deux actions ont été mises en place en 2012 (cf. rapport d'activité 2012). L'Eco-Lombric se réunit une fois par trimestre afin de mettre en place des actions d'éco-exemplarité (cf. exemples ci-après). Les deux vélos électriques sont entretenus afin d'être disponibles pour les agents.

AXE 3 DÉVELOPPER UNE STRATÉGIE DURABLE

Action 3.1 et 3.2 : Élaborer et exploiter un baromètre «développement durable» pour concevoir et adapter les projets du SMITOM-LOMBRIC

Le baromètre est réalisé; la version 2 est encore en test. Une première version a été testée par des chargés de projet du syndicat ce qui a permis d'intégrer des améliorations. Cet outil devrait être opérationnel courant 2014.

AXE 4 PROMOUVOIR L'INSERTION SOCIALE DANS LES ACTIVITÉS DU SMITOM-LOMBRIC

Cet axe se développe au travers de trois thématiques que sont l'insertion de clauses sociales dans les marchés publics, la création d'une veille réglementaire, et l'élargissement du groupe de travail emploi et insertion. Ces actions ont été finalisées en 2012 (cf. rapport d'activité 2012).

AXE 5 PROMOUVOIR LES ÉCHANGES D'EXPÉRIENCES ET LA SOLIDARITÉ ENTRE LES COLLECTIVITÉS DU TERRITOIRE

Action 5.1 – Proposer aux adhérents une page dédiée sur le site internet du SMITOM-LOMBRIC regroupant les bonnes pratiques de chacun en matière de déchets

La réalisation de cette action est intimement liée au lancement du nouveau site internet du Lombric. L'entreprise en charge de le réaliser ayant déposé le bilan, la livraison du site a été repoussée. C'est pourquoi cette action n'a pas pu être finalisée en 2013. Elle le sera en 2014.

Actions 5.2³, 5.4⁴ et 5.5⁵

Ces actions ont également été menées dans le cadre du Programme Local de Prévention (PLP) visant à produire un guide de l'éco-exemplarité. L'objectif est de mettre en avant les bonnes pratiques en termes de déchets. Ces exemples pourront par la suite être utilisés par d'autres entités pour développer des actions d'éco-responsabilité sur le territoire du SMITOM-LOMBRIC.

La concertation nécessaire au succès de ces quatre actions (3 actions Agenda 21, 1 action Programme local de prévention) a entraîné un léger retard dans leur finalisation. Cette dernière est prévue pour le premier semestre 2014.

Action 5.3 – Créer une fiche pour chaque territoire du SMITOM-LOMBRIC mettant en évidence les connexions du syndicat

Cette action a été finalisée en 2012 (cf. rapport d'activité 2012).

AXE 6 PROMOUVOIR UNE STRATÉGIE DE COMMUNICATION

Action 6.1 et 6.4

Les actions 6.1⁶ et 6.4⁷ sont intimement liées au lancement du nouveau site internet du Lombric. L'entreprise en charge de le réaliser ayant déposé le bilan, la livraison du site a été repoussée. C'est pourquoi ces deux actions n'ont pas pu être initiées en 2013. Elles le seront en 2014.

Action 6.2 – Instaurer une communication destinée aux adhérents sous forme de baromètre pour les données quantitatives

Initiée en 2013, cette action est sur le point d'être finalisée. Le SMITOM-LOMBRIC devrait donc être en mesure de proposer à ses adhérents une communication sous forme de baromètre pour les données quantitatives les concernant.

Action 6.3 – Créer un groupe de travail communication adhérents

Le service communication ayant été fortement mobilisé en 2013, cette action n'a pas pu être initiée selon le planning défini. Elle le sera en 2014.

Action 6.5 – Créer et alimenter un espace dédié aux adhérents dans le Journal du Lombric (JDL)

Cette action ont a été finalisée en 2012 (cf. rapport d'activité 2012).

³ Action 5.2 – Faciliter la collecte des déchets spécifiques aux collectivités territoriales

⁴ Action 5.4 – Créer un groupe d'échanges des bonnes pratiques en matière de déchets avec les adhérents et les communes

⁵ Action 5.5 – Proposer aux adhérents et aux communes un listing des filières de traitement pour leurs déchets d'activités des mairies

⁶ Action 6.1 – Créer et alimenter une boîte à outils pour les adhérents dans un espace dédié lors du développement du nouveau site internet du SMITOM-LOMBRIC

⁷ Action 6.4 – Faciliter l'accès aux informations relatives à la collecte et au traitement des déchets pour les usagers

LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS (PLP)

Grâce à un financement de l'ADEME en partenariat avec la Région Ile de France, le SMITOM-LOMBRIC et ses adhérents (hors SMICTOM de la Région de Fontainebleau engagé dans son propre PLP), se sont mobilisés en 2013 pour mettre en œuvre le plan d'actions dont l'objectif est de réduire de 7% la production d'ordures ménagères du territoire et de la collecte sélective sur 5 ans.

SENSIBILISER LES HABITANTS À LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Le SMITOM-LOMBRIC et ses adhérents ont été présents à de nombreux temps forts (Semaine du Développement Durable, Printemps sur Seine, Semaine Européenne de la Réduction des Déchets) pour sensibiliser les habitants du territoire à réduire leurs déchets.

- Des animations en grandes surfaces : le SMITOM-LOMBRIC a lié des partenariats étroits avec 4 grandes surfaces du territoire (Leclerc Dammarie-Les-Lys, Carrefour Villiers en Bière, Carrefour Sénart et Auchan Cesson) mais aussi avec des moyennes surfaces du territoire comme le Leclerc du Chatelet en Brie. En 2013, le SMITOM-LOMBRIC et ses partenaires ont réalisé 6 animations dans les grandes surfaces sur la thématique du compostage mais aussi sur une nouvelle thématique : le gaspillage alimentaire.
- Une action de sensibilisation sur les fournitures scolaires écoresponsables : durant 3 mois, une tête de gondole a été spécifiquement dédiée aux fournitures scolaires écoresponsables choisies en concertation entre Leclerc et le SMITOM-LOMBRIC. Des affiches, créées par le service communication du SMITOM-LOMBRIC, ont été disposées sur le rayon afin de sensibiliser les clients aux fournitures respectueuses de l'environnement et durables.
- Des stands lors des événements organisés sur le territoire : Printemps sur Seine à Melun, la Fête des Jardiniers sur le territoire du SICTOM de Sénart, Terre à Venir à Veneux-les-Sablons... Le SMITOM-LOMBRIC et ses adhérents ont animés au total 23 stands lors de ces manifestations grand public sur les thématiques du compostage, des déchets dangereux...



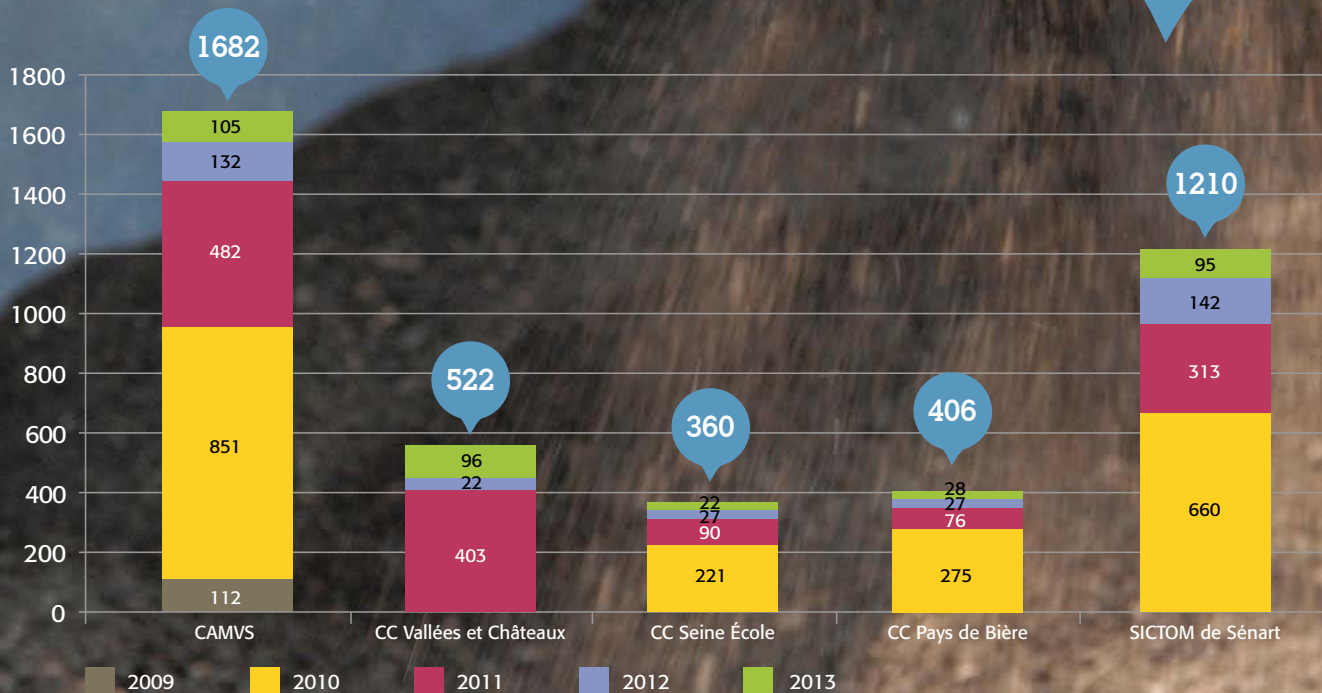
LE PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS (PLP)

COMPOSTAGE INDIVIDUEL : UNE ACTION EMBLÉMATIQUE

Le SMITOM-LOMBRIC s'est engagé depuis 2009 dans la promotion du compostage individuel. Une diminution des ventes a été observée sur l'ensemble du territoire du SMITOM-LOMBRIC malgré une communication constante sur cette thématique.

Ainsi, depuis le début de l'opération, 4 180 composteurs ont été vendus sur le territoire du SMITOM-LOMBRIC (hors SMICTOM de la Région de Fontainebleau) dont 346 en 2013.

4 180
composteurs
vendus
depuis 2009



En 2013, le SMITOM-LOMBRIC a poursuivi les actions de promotion du compostage en pieds d'immeuble. Par ailleurs, le SMITOM-LOMBRIC a réalisé une étude sur les différents dispositifs de compostage suite à une demande d'un établissement scolaire du territoire de composter les déchets de la cantine. Un site pilote sera mis en place en 2014.

ACTIONS D'ÉVITEMENT DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS

En 2013, le SMITOM-LOMBRIC a organisé une opération Foyers Témoins. Ainsi pendant 3 mois, 20 familles de la Communauté de Communes Vallées et Châteaux et de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine ont pesé leurs déchets. Un premier mois diagnostic a été réalisé et par la suite les familles ont dû mettre en place au moins 3 gestes de la réduction des déchets. Les résultats sont concluants : les familles ont réduit de 27% leur production de déchets par habitant et par an, alors même qu'étant déjà sensibilisées au comportement éco-responsable, elles avaient une production de déchets plutôt inférieure à la moyenne du territoire. Cette opération a permis de prouver que réduire ces déchets c'est possible en appliquant quelques gestes

**Foyers
Témoins :**
3 mois
20 familles
-27% de
déchets

ACTIONS DE SENSIBILISATION À LA RÉDUCTION DES DÉCHETS AUPRÈS DES ENTREPRISES OU ACTIONS DE SENSIBILISATION À LA NOCIVITÉ DES DÉCHETS

Renforcer les partenariats avec les entreprises du territoire et les accompagner à réduire leurs déchets, voilà un des fers de lance de cette thématique qui sera particulièrement mise en œuvre en 2014 notamment par le biais de partenariats avec les chambres consulaires.

La réduction de la nocivité des déchets, voilà le second objectif de cette thématique : mieux connaître les déchets, connaître les alternatives aux produits dangereux, connaître des filières, sont les axes de communication qui seront développés lors des prochaines années.

simples. À l'issue de l'opération le SMITOM-LOMBRIC a choisi de sensibiliser les habitants sur 4 thématiques : le compostage, la réduction du gaspillage alimentaire, la réduction des imprimés publicitaires non sollicités et la communication sur la réduction de la nocivité des déchets.

Concernant la communication sur le gaspillage alimentaire, le SMITOM-LOMBRIC et la Communauté de Communes du Pays de Bière ont poursuivi leur action sur ce gaspillage dans un collège de Perthes en Gâtinais durant deux semaines. Cette réduction du gaspillage alimentaire était la thématique des Journées Portes Ouvertes du SMITOM LOMBRIC en 2013, et pendant la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, 5 animations ont été réalisées en grandes surfaces pour sensibiliser les clients.





L'ÉCO-EXEMPLARITE : UNE ACTION TRANSVERSALE DE L'AGENDA 21 ET DU PLP

Dans le cadre de son Agenda 21 et de son Programme local de prévention, le SMITOM-LOMBRIC s'est engagé dans une démarche d'éco-exemplarité. Huit agents volontaires du SMITOM-LOMBRIC se sont impliqués dans une équipe ayant pour objectif les changements de comportements au sein de la collectivité. Cette équipe a été baptisée Éco-Lombric.

Les objectifs de l'Éco-Lombric sont de proposer des moyens et des actions à mettre en œuvre pour réduire l'impact environnemental de la structure.

4 thématiques ont été mises en avant :

- La gestion des consommables (eau/énergie).
- Les achats (fournitures de bureau, produits d'entretien).
- La gestion et la réduction des déchets de la structure.
- Les déplacements professionnels.



Un logo a été créé afin de mieux identifier les actions de l'Éco-Lombric en faveur des changements de comportements.

VOICI DES EXEMPLES D'ACTIONS MENÉES EN 2013 :

- Diffusion de messages de sensibilisation (impacts des technologies de l'information et de la communication, partage d'adresse zéro déchet et locavore, gestion raisonnée des impressions, etc.).
- Réalisation d'un bilan des gaz à effet de serre des déplacements domicile-travail.
- Organisation d'un repas zéro déchet et locavore.
- Création et affichage de support de communication.
- Création d'une zone de gratuité (en cours de finalisation – don de magazines et de livres principalement).

ADMINISTRATION

L'administration est le complément indispensable des services techniques qui permet, à ces derniers, d'être pleinement opérationnels sur le terrain. Elle assume les tâches d'accueil et de gestion sans lesquelles aucun service ne peut fonctionner de façon efficace et performante. Son travail permet de faire la synthèse entre les demandes des administrés ou des élus et les capacités de réaction et de traitement des services sur le terrain. Il contribue, pour une part essentielle, à la performance des réponses apportées aux questions légitimes des uns et des autres.

SECRÉTARIAT

STANDARD

Accueil téléphonique du public, des sociétés, des partenaires et des élus.

GESTION ADMINISTRATIVE

- Secrétariat des cadres.
- Gestion courriers.
- Organisation des manifestations du SMITOM-LOMBRIC.
- Gestion du fond documentaire.
- Suivi de l'archivage informatique.
- La gestion et la mise à jour des bases de données du SMITOM-LOMBRIC.
- La préparation et l'envoi des cartes de vœux.
- Envoi de 820 courriers et 392 bordereaux ainsi que le scannage.
- Mise en place de la dématérialisation des documents.
- La gestion de la boîte de réception des mails du SMITOM-LOMBRIC.
- La réalisation de commandes et prestation de service diverses.
- La gestion des fournitures de bureau et consommables informatiques.
- Le suivi du contrat concernant la téléphonie et le parc informatique locatif.
- Le suivi du contrat de la maintenance chauffage et climatisation.
- La gestion des réparations et travaux divers dans les locaux du SMITOM-LOMBRIC.
- L'envoi mensuel de la lettre "Environnement Info" et semestriel pour "Environnement et Biosphère".
- L'organisation de la gestion de la distribution du Journal du Lombric auprès des mairies.
- L'envoi trimestriel du Journal du Lombric aux bibliothèques, écoles, partenaires, mairies du territoire du SMITOM-LOMBRIC et élus délégués.
- L'envoi de la convocation et du compte-rendu des groupes de travail (tri, déchèteries, communication, transfert compétence collecte, ambassadeurs du tri, collecte sélective, GEDEM 77).
- L'envoi de la convocation et du compte-rendu des 7 réunions de bureau.
- L'envoi de la pré-convocation, de la convocation et du compte-rendu, le procès-verbal et diverses annexes des 9 comités syndicaux.
- La gestion des 65 délibérations des comités syndicaux, leur envoi en Préfecture et leur scannage.
- Gestion des badges des agents et des élus du SMITOM-LOMBRIC.

820
courriers
envoyés en
2013

GESTION DU PERSONNEL

CRÉATION DE POSTE

Aucune création de poste sur 2013.

ACCUEIL STAGIAIRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Avril à Août :

Accueil stagiaire de l'enseignement supérieur - Ingénieur.

Juillet 2013 à Janvier 2014 :

Accueil stagiaire de l'enseignement supérieur – Ecole de commerce.

MOUVEMENT DE PERSONNEL

Février :

Entrée en poste du nouveau Technicien en charge des déchèteries.

Mutation d'un Eco Ambassadeur.

Juillet :

Mutation d'un Adjoint Administratif 2^{ème} classe en charge de la comptabilité.

Septembre :

Entrée en poste d'un Adjoint Administratif 2^{ème} classe en charge de la comptabilité.

Août :

Entrée en poste d'un contrat CUI CAE.

CONCOURS

Deux agents du SMITOM-LOMBRIC ont réussi leur concours de catégorie A Technique et Administratif. Ces deux agents en poste sous un statut contractuel de droit public ont été intégrés au sein de la Fonction Publique Territoriale en tant que stagiaire.

*Mise à jour de l'organigramme du SMITOM-LOMBRIC, joint en annexe.
État des postes ouverts au SMITOM-LOMBRIC joint en annexe.*

44,5

jours consacrés
à la formation
en 2013

FORMATIONS

44.5 jours consacrés, en 2013, à la formation et 17 agents concernés sur un effectif ETP de 26.80 agents.

- **Formations liées au pôle technique** / CDG – INTRA – NETWORK – « Assistant Prévention » ; « Maîtriser l'outil informatique » ; « Logiciels professionnels » ; 3 agents concernés.
- **Formation « Gestes et Postures »** liée à la manutention de bacs et demandée par la médecine professionnelle du Centre de Gestion ; 7 agents concernés.
- **Formations Finances** / BERGER LEVRAULT – ORDIF – FCL – 4 agents concernés.
- **Formation Certifiante Juridique** / Formation Territoriale – 1 agent concerné.
- **Préparation concours** : 1 agent concerné.
- **Formation Intégration suite à réussite concours catégorie A** : 1 agent concerné.
- **Formation Recyclage Sauveteur Secouriste du Travail** : 5 agents concernés.
- **Formation communication – relationnel** / Institut BOQUET : 1 agent concerné.

Les formations statutaires obligatoires incluses dans le récapitulatif ci-dessus concernent 3 agents.

ABSENTÉISME 2013

Le temps de travail de référence tous services confondus est de 43 068 heures

Le temps d'absence Maladie et Accident du Travail est de 4 543 heures

Soit un taux d'absentéisme de 10.55 %

Technique : temps de travail de référence 27 319 heures

Absence Maladie : 1 988 heures soit 7.28 %

Absence Accident du Travail : 1 211 heures soit 4.43 %

Total Absences Maladie – Accident du travail : 3 199 heures soit 11.70 %

Administratif : temps de travail de référence 15 749 heures

Absence Maladie : 490 heures soit 3.11 %

Absence Accident du Travail (accident de trajet) : 854 heures soit 5.42 %

Total Absences Maladie – Accident du travail : 1 344 heures soit 8.53 %



COMPTABILITÉ

- Déclaration mensuelle de la TVA sur Internet :

Crédits de TVA : 1 881 539,02 €

- Contrat de délégation de service public :

15 874 153,27 € HT ont été mandatés au profit de GENERIS (Prestations de services)

125 777,00 € HT ont été mandatés au profit de GENERIS (CET 2012)

116 007,00 € HT ont été mandatés au profit de GENERIS (CET 2011)

1 384 319,61 € HT ont été titrés à GENERIS (hors recette électrique et avec les pénalités)

3 066 214,30 € HT ont été titrés à GENERIS concernant la recette électrique

466 208,86 € HT ont été titrés à GENERIS concernant la recette thermique

- Marchés de collecte :

2 668 257,08 € HT ont été mandates au profit d'AUBINE (CAMVS + FOUJU)

72 182,88 € HT ont été mandates au profit d'AUBINE (PAV JM)

400,00 € HT ont été titres à AUBINE (pénalités)

700,00 € HT ont été mandates au profit d'AUBINE (collecte caisse palettes : papiers de bureau)

15,45 € HT ont été titres à AUBINE (recette caisse palettes : papiers de bureaux)

1 648 201,49 € HT ont été mandates au profit de KUTLER (CAMVS)

41 540,12 € HT ont été mandates au profit de KUTLER (projet EECT)

696 287,01 € HT ont été mandates au profit de DERICHEBOURG (CC Vallées & Châteaux et Maincy)

116 929,22 € HT ont été mandates au profit de PATE (PAV VERRE)

0000 € HT ont été titres à PATE (pénalités)

92 985,00 € HT ont été mandatés au profit de CYCLEVA (CAMVS + Fouju) – encombrants valorisables

- Marché de fourniture et d'entretien des bacs :

159 049 ,09 € HT ont été mandatés au profit de PLASTIC OMNIUM

- Marché de bornes enterrées :

220 767,50 € HT ont été mandatés au profit d'ASTECH

- Marché de bornes semi-enterrées :

6 722,00 € HT ont été mandates au profit de TEMACO

- Recettes de ventes de matériaux (plastique, journaux magazines, verre, cartons, acier et aluminium) :

1 594 831,30 € HT ont été titrées

2 471
mandats
(inclus les
rattachements)

77
mandats
annulatifs
(inclus les
rattachements)

1 115
titres

24
titres
annulatifs

238
bons de
commande

MARCHÉS

Une liste exhaustive des marchés formalisés, des marchés négociés et des marchés à procédures adaptées passés sur l'année 2013, est fournie en annexe.

Cette liste a été publiée avant le 31/03/2013 sur le site du SMITOM-LOMBRIC : www.lombric.com et sur la plateforme de dématérialisation du SMITOM-LOMBRIC : www.achatpublic.com (liste marchés publics en annexes)

2 marchés
(dont 1 alloté en 2 lots)
ont fait l'objet d'un
avis d'appel d'offres
ouvert en 2013

8 marchés
ont fait l'objet d'une
procédure adaptée
en 2013

58 consultations
ont fait l'objet d'une
procédure adaptée
en 2013

LES PROCÉDURES EN VIGUEUR AU SEIN DU SERVICE MARCHÉS PUBLICS 2013

TYPE DE MARCHÉS	Consultation avec mise en concurrence	Procédure adaptée	Procédure formalisée
FOURNITURES	0€ HT à 15 000€	15 000€ HT à 200 000€ HT	> à 200 000€ HT
SERVICES	0€ HT à 15 000€	15 000€ HT à 200 000€ HT	> à 200 000€ HT
TRAVAUX	0€ HT à 15 000€	15 000€ HT à 5 000 000€ HT	> à 5 000 000€ HT
REMARQUES PUBLICITÉ	Mise en concurrence (Publicité adaptée) avec 3 devis minimum, sauf impossibilité Arrêté de choix par note de consultation	Publicité (BOAMP modèle national + PROFIL ACHETEUR + JAL si nécessaire) avec mise en concurrence. Rapport de consultation Arrêté de choix du Président	Publicité (COUPLEE JOUE et BOAMP + PROFIL ACHETEUR et mise en concurrence Rapport Arrêté de choix du Président après autorisation de lancement de la procédure par le Comité syndical

JURIDIQUE

OBJET	NOMBRE	DESIGNATIONS
Notifications : marchés, avenants, offres, convention, ordre de service	63	
Litige	1	Litige transport mâchefers et refioms (SMITOM-LOMBRIC C/ GENERIS)
Gestion des délibérations des Comités syndicaux	60	
Gestion plainte et suivis	24	

SERVICES TECHNIQUES

SENSIBILISATION AU GESTE DE TRI

Un mauvais tri des emballages par les habitants coûte environ cinq fois plus cher à la collectivité. De plus, trier permet de recycler, ce qui limite la consommation de matières premières et d'énergie. Les habitants ont donc un rôle essentiel à jouer. Pour cela, les agents du SMITOM-LOMBRIC s'efforcent de les sensibiliser au tri sélectif : interventions dans les écoles, visites du centre de tri, déplacements chez les habitants, mise en place d'affiches dans les locaux poubelles des immeubles, interventions dans les maisons de quartier et les appartements témoins, distribution de mémos consignes de tri...

Après chaque tournée de collecte, le prestataire transmet au SMITOM-LOMBRIC un rapport faisant état des erreurs de tri observées. Les agents techniques ont alors pour mission de se rendre aux adresses concernées pour rappeler les consignes de tri aux habitants soit par discussion avec ces personnes (si elles sont présentes), soit par dépôt de

1 121
rapports
d'incidents
traités

documents de communication en boîtes aux lettres. En 2013, les agents ont traités 1 121 rapports d'incidents, soit 93% des rapports transmis par les prestataires de collecte selon le temps disponible.

CONSTATS TERRAIN

Les agents du SMITOM-LOMBRIC sont amenés à faire des constats de terrain : Identification de locaux poubelles, dépôts de vrac, inventaires de bacs, présence de véhicules gênant la collecte, mise en place de points de regroupement en cas de travaux etc....



Le stand du SMITOM-LOMBRIC lors de la journée portes ouvertes 2013

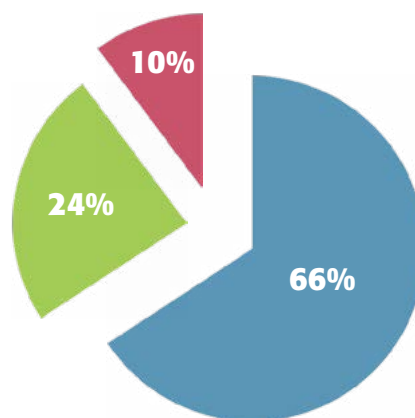
NUMÉRO VERT

0 800 814 910

8 825
appels reçus
en 2013

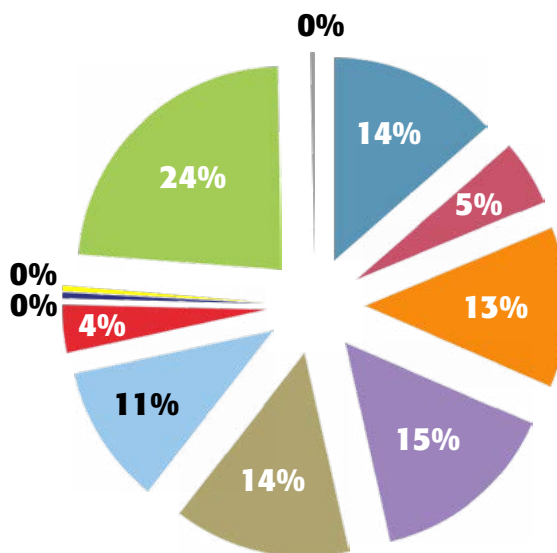
APPELS SUR LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

- Renseignements déchèterie
- Informations sur le tri, ordures ménagères, déchets verts, encombrants
- Divers



APPELS SUR LA COLLECTE DES DÉCHETS

- Dotation échange de bac
- Maintenance (réparation bac...)
- Renseignements jour de collecte
- Concerne un autre syndicat (redirige vers le syndicat de leur commune)
- Problème collecte (oubli, refus...)
- Collecte déchets verts (date de reprise et fin, pble collecte...)
- Collecte jours fériés
- Compost(eurs)
- Recyclerie
- Divers
- Nouvelles consignes de tri
- Nouveaux calendriers de collecte



COLLECTE

Le SMITOM-LOMBRIC assure la collecte des déchets ménagers et assimilés (assimilés : déchets des commerces, des administrations et des entreprises s'apparentant aux déchets des habitants et qui peuvent donc être collectés avec les déchets ménagers) de 123 442 habitants :

- Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) : 109 093 habitants
- Communauté de communes Vallées et Châteaux : 13 813 habitants
- Commune de Fouju : 536 habitants

123 442
habitants
collectés

CARACTÉRISTIQUES DES OPÉRATIONS DE COLLECTE ASSURÉES PAR LE SMITOM-LOMBRIC

- Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine



	FLUX	MODE D'EXPLOITATION	FRÉQUENCE DE COLLECTE	CONTENANT	% DE LA POPULATION DESSERVIE
Collecte en porte-à-porte	Ordures ménagères résiduelles	Prestation de service	2 à 3 collectes par semaine	Bac (noir)	100%
	Emballages	Prestation de service	1 collecte par semaine	Bac (gris avec couvercle jaune)	95%
	Encombrants	Prestation de service	1 collecte par mois	Déposés à même le sol	100%
	Déchets verts	Prestation de service	1 collecte par semaine de mars à novembre	Bac (gris avec couvercle marron)	60%

	FLUX	MODE D'EXPLOITATION	MODE DE DÉPOT	DENSITÉ
Collecte en apport volontaire	Verre incolore	Prestation de service	Bornes	1/500 habitants
	Verre coloré	Prestation de service	Bornes	1/500 habitants
	Journaux magazines	Prestation de service	Bornes	1/500 habitants

Le taux d'habitat collectif est de 66% (Source : FILOCOM 2011).

Les circuits de collecte sont des circuits communaux pour la plupart.



GÉOLOCALISATION DES VÉHICULES DE COLLECTE

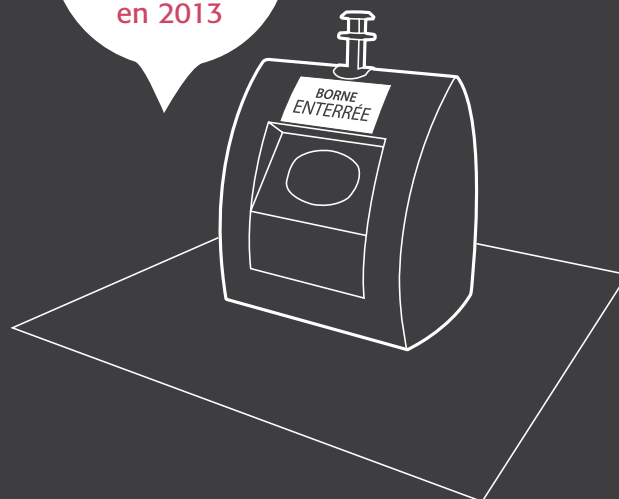
Depuis le renouvellement du marché de collecte en porte-à-porte de la CAMVS et de Fouju, au 1^{er} janvier 2012, les bennes de ramassage sont équipées d'un système de géolocalisation basé sur la technologie GPRS.

La connaissance en temps réel du positionnement des différents véhicules permet de définir immédiatement la cause d'une problématique remontée par un usager sur notre numéro vert et améliore donc notre réactivité. D'éventuels oublis de collecte sur certaines zones peuvent être vérifiés et corrigés en temps réel. Des déplacements coûteux en carburant pour aller vérifier sur place sont ainsi évités.

Les principales caractéristiques de cette nouvelle fonctionnalité sont les suivantes :

- Position précise des camions : affichage sur une carte géographique en mode carte, satellite ou photo, adresse, pour les véhicules en mouvement ou à l'arrêt.
- Analyse des déplacements : vitesse instantanée, direction suivie, heure du dernier arrêt, parcours complets de la journée, de la semaine, du mois...
- Rapports d'incidents de collecte instantanés et automatisés.
- Traitement accéléré des incidents.
- Rapidité d'intervention : localisation du véhicule le plus proche.
- Suppression ou réduction du papier de remontée des problématiques.

74
bornes enterrées
implantées
en 2013



BORNES ENTERRÉES

En 2013, 74 bornes enterrées pour la collecte des ordures ménagères et des emballages ont été implantées sur des quartiers d'habitat collectif de la CAMVS, portant à 174 le nombre total de bornes posées. Les implantations de l'année écoulée ont concerné majoritairement la commune de Melun, qui au 31 décembre 2013 comptait désormais 84 bornes.

Ces poses de 74 bornes concernent la résidence Trouvères au Mée sur Seine, ainsi que le complément des implantations de bornes sur les Frères Lumières (Melun), la résidence Domaxis (Melun) ou encore les 11 bornes du centre-ville de Melun.

Les bornes du centre-ville de Melun font partie de la première réponse à l'étude conjointe menée avec la ville de Melun visant à améliorer les conditions de collecte des déchets ménagers sur ce périmètre.

Avec 174 bornes implantées sur le territoire de la CAMVS, dont 154 bornes en service, le maillon de bornes enterrées destinées à la collecte des déchets ménagers s'étoffe. Ce sont près de 2 400 habitants qui utilisent ce nouveau mode de collecte au quotidien.

L'année 2014 sera l'aboutissement de plusieurs projets conséquents puisqu'il est prévu de doubler le nombre de bornes pour ces flux sur le territoire de la CAMVS. Parallèlement, il y aura de nouveaux déploiements de bornes sur d'autres syndicats, avec notamment une centaine d'unités sur le territoire du SMICTOM de la Région de Fontainebleau.

COLLECTE DU CENTRE-VILLE DE MELUN – SACS JAUNES POUR LA COLLECTE DES EMBALLAGES

Outre la mise en service de 11 bornes enterrées à ordures ménagères au niveau de points noirs de collecte de bacs dans le centre-ville de Melun, l'année 2013 a été celle du lancement de la distribution de sacs jaunes pour la collecte des emballages des habitants ne disposant pas de la place de stocker un bac jaune dédié.



Les administrés pouvant en bénéficier doivent habiter dans une des rues listées comme faisant partie du centre-ville de Melun et ne doivent pas posséder de bac jaune. En début d'année 2013, un questionnaire a été distribué dans les boîtes aux lettres concernées afin de créer la liste des habitants souhaitant bénéficier du service. Depuis le 2 avril 2013, ceux-ci peuvent retirer à l'accueil de l'hôtel de ville (service infrastructures), contre signature, la quantité de sacs jaunes correspondant au nombre de personnes de leur foyer.

En fin d'année 2013, une centaine de foyers melunais bénéficiaient du service, pour une consommation totale d'une centaine de sacs de 50 L par semaine environ.

RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES

La mise en place des nouveaux contrats de collecte sur la CAMVS a permis d'optimiser les circuits, et donc de réduire les kilomètres parcourus, mais surtout de remplacer l'ancienne flotte de bennes de collecte des déchets ménagers aux normes Euro III et Euro IV par une nouvelle flotte aux normes Euro V, contribuant ainsi à une très nette diminution des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et de polluants, les moteurs consommant moins et étant équipés de filtres à particules.

RECOMMANDATION R437

La sécurité des équipiers de collecte est au centre des enjeux d'une étude sur le territoire de collecte de la CAMVS. Rappelons que la R437 est une recommandation de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés qui recense l'ensemble des mesures à prendre pour améliorer la sécurité des agents en charge de la collecte des déchets. Cette recommandation qui émane d'un organisme public a donné lieu à la signature d'une chartre avec l'Association des Maires de France et les représentants des principales entreprises de collecte de déchets.

Le travail réalisé sur l'année 2013 a principalement été centré sur la finalisation du repérage des problématiques. C'est un long travail de terrain qui avait commencé fin 2012 par des suivis de l'ensemble des équipages de collecte par des agents du SMITOM-LOMBRIC.

Ces données, une fois compilées, ont servi à l'élaboration de recueils reprenant point par point les problématiques recensées pour chaque commune.

Les points que contrôle la collectivité ne concernent que les situations sur lesquelles celle-ci peut intervenir : la circulation des bennes de collecte sur le domaine public. De son côté, le collecteur continue de mener au quotidien sa mission de surveillance de ses équipages par ses agents de maîtrise qui vérifient, en autres, le port des Équipements de Protection Individuelle (EPI) et qui assistent les agents lorsqu'ils rencontrent des difficultés sur le terrain.

Le SMITOM-LOMBRIC a ainsi recensé **330 points qui peuvent poser problème à la circulation de ces véhicules**. Ces points concernent pour **52 % des marches-arrière** ; qui sont pour la plupart réalisées à cause de stationnements interdits sur les zones destinées au retournement des bennes. Viennent ensuite les **problèmes de collecte bilatérale pour 16%** des difficultés recensées ; ceux-ci peuvent être corrigés facilement par les collecteurs en interdisant à leurs agents de traverser la voie de circulation opposée pour aller chercher un bac.

Depuis mi-2013, le SMITOM-LOMBRIC et ses partenaires collecteurs, les sociétés AUBINE VEOLIA-PROPRETE et KUTLER, ont travaillé conjointement afin de pouvoir proposer des solutions aux communes pour chaque point qui a été identifié.

C'est donc courant 2014 que nous rencontrerons les différents représentants des villes concernées afin de proposer des actions à entreprendre pour améliorer la sécurité du poste d'agent de collecte, qui reste l'un des métiers les plus dangereux.

SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE (SIG)

Le SIG est un outil cartographique dynamique. Il permet l'analyse et le traitement de données géographiques pour une aide à la décision, en particulier pour la géolocalisation de nos installations et de nos points d'apport volontaire, ainsi que pour l'analyse et le suivi de chantiers de mise en place des conteneurs enterrés.

L'utilisation de cet outil par le SMITOM-LOMBRIC s'est développée au cours de l'année 2013, en particulier au niveau des projets d'implantation des bornes enterrées :

- Usage du SIG pour repérage des lieux.
- Implantation et dimensionnement à l'étape projet.
- Renseignement de données par borne pour le suivi d'exploitation (fournisseur, date de mise en place,...).
- Renseignement de données pour déclenchement des lavages.

- Communauté de Communes Vallées et Châteaux



	FLUX	MODE D'EXPLOITATION	FRÉQUENCE DE COLLECTE	CONTENANT	% DE LA POPULATION DESSERVIE
Collecte en porte-à-porte	Ordures ménagères résiduelles	Prestation de service	2 collectes par semaine	Pas de contenants, sauf pour 5 communes	100%
	Emballages	Prestation de service	1 collecte par semaine	Bac (gris avec couvercle jaune)	100%
	Encombrants	Prestation de service	3 collectes par an	Déposés à même le sol	100%

	FLUX	MODE D'EXPLOITATION	MODE DE DÉPOT	DENSITÉ
Collecte en apport volontaire	Verre incolore	Prestation de service	Bornes	1/500 habitants
	Verre coloré	Prestation de service	Bornes	1/500 habitants
	Journaux magazines	Prestation de service	Bornes	1/500 habitants
	Déchets verts	Prestation de service	Bennes	1/commune

Les circuits de collecte sont communautaires.

- Commune de Fouju

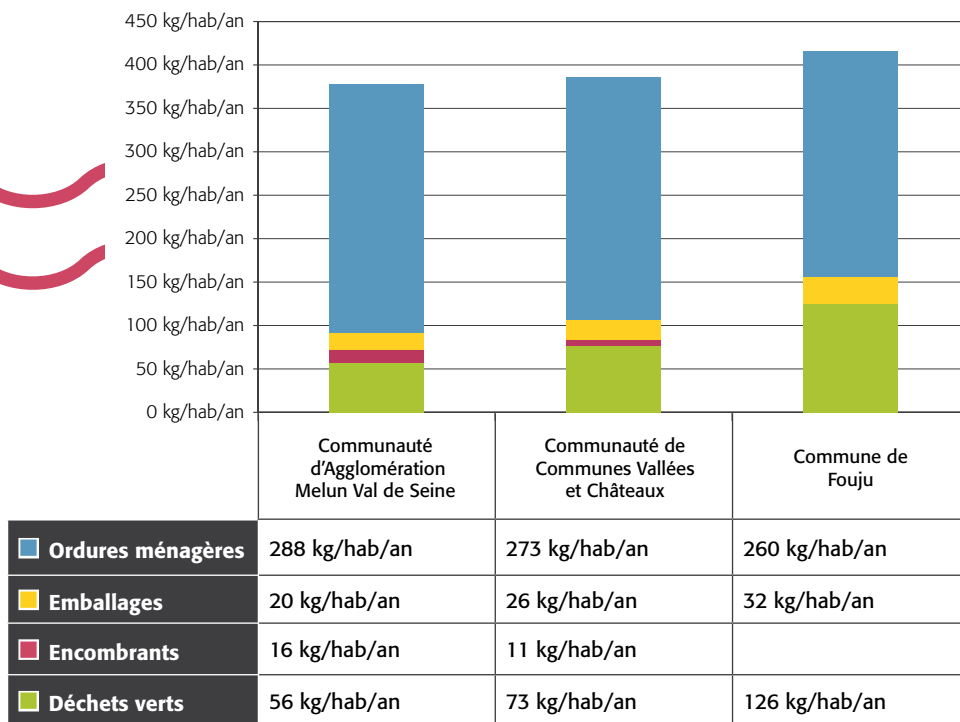
	FLUX	MODE D'EXPLOITATION	FRÉQUENCE DE COLLECTE	CONTENANT	% DE LA POPULATION DESSERVIE
Collecte en porte-à-porte	Ordures ménagères résiduelles	Prestation de service	1 collecte par semaine	Bac (noir)	100%
	Emballages	Prestation de service	1 collecte tous les 15 jours	Bac (gris avec couvercle jaune)	100%
	Déchets verts	Prestation de service	1 collecte par semaine sur les mois de mars, avril, mai, juin, sept, oct	Bac (gris avec couvercle marron)	100%

	FLUX	MODE D'EXPLOITATION	MODE DE DÉPOT	DENSITÉ
Collecte en apport volontaire	Verre incolore	Prestation de service	Bornes	1/500 habitants
	Verre coloré	Prestation de service	Bornes	1/500 habitants
	Journaux magazines	Prestation de service	Bornes	1/500 habitants

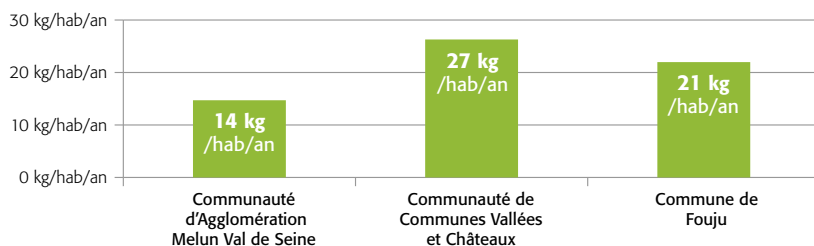
TONNAGES DES FLUX DE DÉCHETS COLLECTÉS EN 2013

Les tonnages collectés en 2013 sont présentés dans le détail en annexe technique au présent rapport.

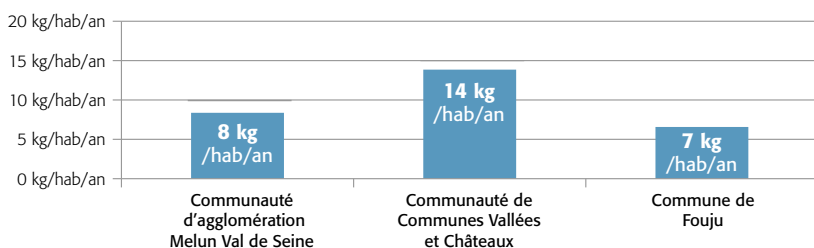
- Production par habitant et par an



- Production de verre par habitant et par an



- Production de journaux/magazines par habitant et par an

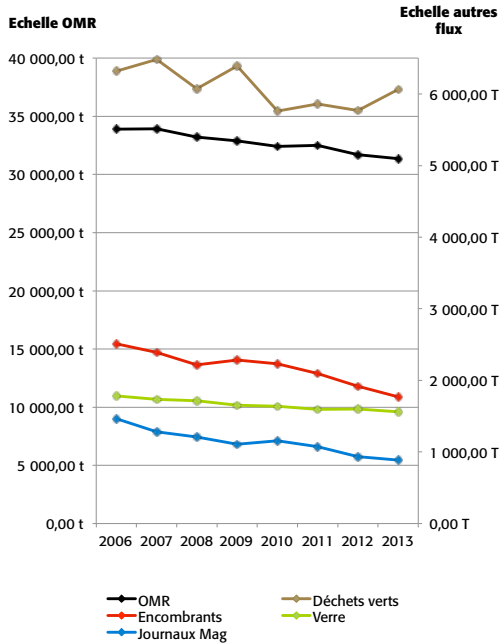


- Tonnages des papiers de bureau collectés par Cycleva chez les services techniques des communes la CAMVS et de Fouju

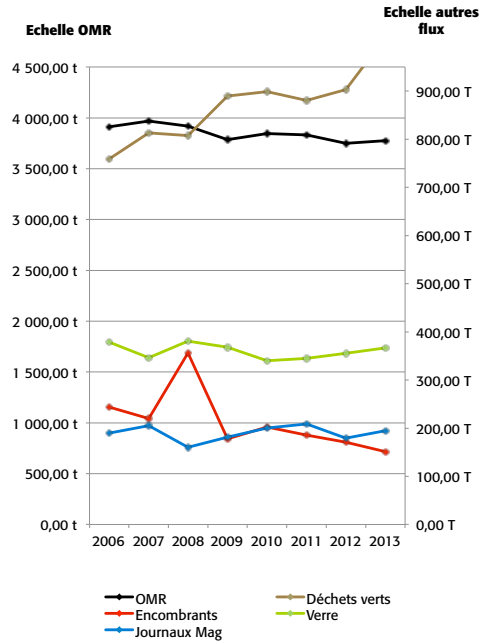
MOIS	POIDS COLLECTÉ en kg
Janvier	440
Février	440
Mars	600
Avril	400
Mai	380
Juin	680
Juillet	600
Août	400
Septembre	760
Octobre	500
Novembre	550
Décembre	660
Total	6,41 tonnes

COMPARAISON PLURIANNUELLE DES TONNAGES

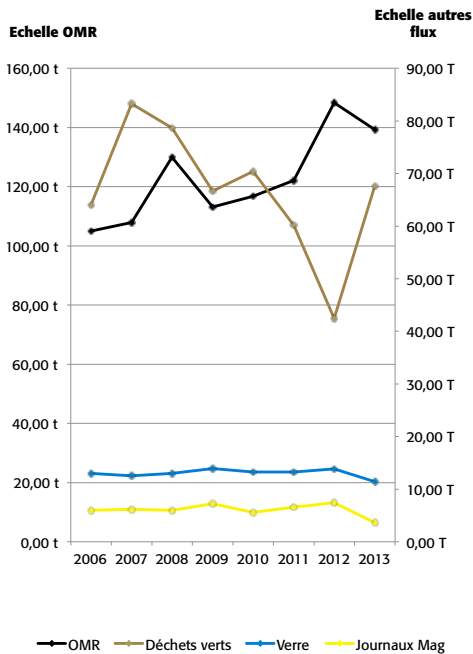
- Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine



- Communauté de Communes Vallées et Châteaux



- Commune de Fouju



MAINTENANCE

Le SMITOM-LOMBRIC distribue (en régie) les bacs de collecte aux habitants. 2 239 bacs ont été livrés en 2013, dont 2 089 sur la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS), 131 sur la Communauté de Communes Vallées et Châteaux, et 19 sur Fouju. 2 500 sacs OMR ont été distribués dans le centre ville de Melun.

La maintenance des bacs est également assurée en régie. En 2013, 407 opérations de maintenance ont été réalisées, dont 381 sur la CAMVS, 23 sur la Communauté de Communes Vallées et Châteaux, et 3 sur Fouju.

Par ailleurs, le SMITOM-LOMBRIC intervient pour remplacer les bacs volés ou incendiés.

En 2013, le nombre de bacs vandalisés s'élève à 277, soit un coût de 33 240 € HT pour la collectivité (rien que pour le remplacement du matériel). Pour tout acte de vandalisme le SMITOM-LOMBRIC dépose une plainte. Si les auteurs des faits sont appréhendés par la police, le SMITOM-LOMBRIC engage des poursuites contre ces personnes en se constituant partie civile.

REPLACEMENT DES BACS VOLÉS OU INCENDIÉS EN 2013 :



- 161 bacs incendiés sur Melun
- 71 bacs incendiés sur Dammarie-lès-Lys
- 39 bacs incendiés sur Le Mée-sur-Seine
- 3 bacs incendiés sur Vaux-le-Pénil

2 239

*bacs livrés
en 2013*

277

*bacs vandalisés
en 2013*



TRAITEMENT

11
caractérisations
réalisées chaque
mois¹

TÂCHES RÉCURRENTES

Suivi et contrôle des caractérisations

Chaque mois, des caractérisations sont réalisées sur les déchets entrant au centre de tri de façon à quantifier la qualité du tri chez chaque adhérent. Cela revient à opérer manuellement le tri des emballages sur un échantillon. Chaque catégorie d'emballages est pesée ; de même pour les refus de tri (déchets qui n'auraient pas du se trouver dans les bacs jaunes).

En 2013, Veolia Propreté, exploitant des installations de traitement du SMITOM-LOMBRIC, a effectué 11 caractérisations chaque mois⁽¹⁾ sur les bennes entrant au centre de tri. Les services techniques du SMITOM-LOMBRIC assistent à quatre caractérisations chaque mois ; d'autres caractérisations sont suivies par les adhérents du SMITOM-LOMBRIC.

De plus, afin de contrôler la bonne réalisation de la prestation de tri des emballages ménagers par l'exploitant, des caractérisations sont réalisées chaque mois sur les refus de tri. Le résultat alors obtenu est comparé aux objectifs fixés dans le contrat SMITOM-LOMBRIC/Veolia.

Le taux contractuel de valorisation est de 93% des déchets entrants

Reversement des recettes aux adhérents du SMITOM-LOMBRIC

Les services techniques du SMITOM-LOMBRIC-LOMBRIC sont chargés du suivi des tonnages de matières recyclables qui sont livrées aux filières de recyclage et se chargent de produire une déclaration auprès d'Éco-Emballages d'Ecofolio pour percevoir les recettes. Celles-ci et celles issues de la reprise des matériaux sont ensuite réparties selon les termes de la convention entre le SMITOM-LOMBRIC et ses adhérents.

Gestion des contrats avec les éco-organismes

Les services techniques assurent le suivi et la gestion du contrat Éco-emballages.

Par ailleurs, de nouveaux organismes agréés par les pouvoirs

publics ont vu le jour afin de mettre en place des dispositifs spécifiques de prise en charge de certains déchets, notamment des déchets d'équipements électriques et électroniques, les imprimés non sollicités et les textiles.

Le SMITOM-LOMBRIC a signé des conventions avec ces éco-organismes afin de percevoir des soutiens financiers.

Suivi des contrats de reprise des matériaux

Les services techniques assurent chaque mois la vérification des bordereaux d'achat des matériaux valorisés. Les prix de reprise sont contrôlés en fonction des mercuriales publiées chaque mois et les tonnages en fonction des sorties du centre de tri.

Les repreneurs communiquent au SMITOM-LOMBRIC la destination finale des matériaux recyclables.

Les recettes sont sollicitées mensuellement auprès de ces partenaires.

Suivi des tonnages traités pour refacturation aux adhérents

Les tonnages traités sur les installations du SMITOM-LOMBRIC sont identifiés par collectivité adhérente. Ces quantités sont ensuite refacturées aux tarifs votés en Comité syndical à chaque adhérent. Un suivi statistique des tonnages de chaque adhérent est effectué en parallèle.

Contrôle d'exploitation

Les équipes du SMITOM-LOMBRIC contrôlent la conformité du fonctionnement des équipements (unité de valorisation énergétique, centre de tri, déchèteries, centres de transfert, plate formes de compostage, plate forme de tri des encombrants) avec les cahiers des charges définis dans la Délégation de Service Public signée avec la société Veolia Propreté et les arrêtés d'exploitation.

Contrôle des factures

Les agents chargés du contrôle d'exploitation des unités de traitement sont également chargés d'effectuer le contrôle des factures des prestataires (volet technique).

¹ soit 112 au total

GROUPES DE TRAVAIL

Afin d'assurer la transmission des informations et d'étudier les questions ou propositions de nos adhérents, des groupes thématiques de pilotage sont organisés et animés par les services techniques du SMITOM-LOMBRIC sous la direction du Vice-Président en charge de cette thématique.

Les services techniques du SMITOM-LOMBRIC participent également aux groupes de travail et aux comités décisionnels des adhérents et aux réunions du GEDEM 77 (association regroupant tous les syndicats de traitement des déchets de Seine-et-Marne).

Les services, avec la Direction, participent également activement à des groupes de travail régionaux et nationaux initiés par l'ORDIF (Observatoire Régional des Déchets d'Ile de France), les associations de collectivités compétentes dans le domaine de l'énergie et des déchets que sont AMORCE et le CNR, mais également à des groupes de travaux initiés par l'ADEME, voir le MEDDE.

VISITES DU CIVIS 77

Les services techniques du SMITOM-LOMBRIC accueillent des groupes de visiteurs adultes et des classes (primaire, collège) pour la visite de l'unité de valorisation énergétique et du centre de tri qui sont équipés d'un circuit de visites. Certaines visites (deux par semaine) sont assurées par Veolia Propreté.

En 2013, le CIVIS 77 a accueilli 52 groupes (2 265 visiteurs) dont 1200 personnes venues visiter les installations le 6 avril 2016 lors des portes ouvertes.

ANIMATIONS SCOLAIRES

En 2013, 87 écoles ont été sollicitées. 11 écoles ont répondu positivement ce qui représente 12,64 %. 18 animations ont été réalisées, soit 441 élèves sensibilisés au geste de tri.

Lors de ces animations, le DVD du LOMBRIC est remis gracieusement à chaque enseignant ainsi qu'un livret pédagogique à chaque élève.

Les agents techniques ont mis au point une nouvelle animation scolaire portant sur la réduction des déchets à la source qui est proposée dans les écoles. L'objectif est de sensibiliser les enfants, par un jeu, au comportement d'achat et d'utilisation éco-responsable.

2 265
personnes
ont visitées le
CIVIS 77
en 2013

18
animations
réalisées
en 2013

ANIMATIONS - ÉVÈNEMENTS

Le SMITOM-LOMBRIC participe avec ses équipes à des animations et événements en appui des communes de son territoire afin de sensibiliser le grand public au tri, à la réduction et au traitement des déchets. La communication de ces événements est relayée par le biais du Journal du Lombric et du site Internet.

En 2013, le syndicat a notamment participé aux manifestations suivantes :

Printemps sur Seine - du 25 mai au 4 juin 2013

Le SMITOM-LOMBRIC était présent pour animer un stand sur la thématique du gaspillage alimentaire et de la gestion des déchets ménagers.

Fête Carré Sénart - 40 ans - le 13 juillet 2013

Le SMITOM-LOMBRIC a mis en place des bacs pour la collecte des déchets de la manifestation avec la signalétique et les consignes de tri. Le SICTOM de Sénart a pris en charge la collecte et le SMITOM-LOMBRIC a pris en charge le traitement de ces déchets.

Festival Terre avenir - 8 et 9 septembre 2013

Le SMITOM-LOMBRIC était présent avec un stand pour communiquer en particulier sur les déchets dangereux.

294

tonnes d'emballages
triées en +
entre 2011 et 2013



EXPÉRIMENTATION D'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI DES PLASTIQUES (EECT) PILOTÉE PAR ÉCO-EMBALLAGES

Depuis le 2 mai 2012, le SMITOM-LOMBRIC mène un projet expérimental d'extension des consignes de tri des plastiques sur son territoire de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine. Cette expérimentation est pilotée au niveau national par Eco-Emballages et regroupe 51 collectivités, soit environ 3 millions d'habitants, dont 46 000 foyers de notre collectivité.

Son objectif est d'évaluer la possibilité d'augmenter la part des emballages recyclés en vue d'atteindre les objectifs du Grenelle de l'environnement, et ce aux trois niveaux de la chaîne des emballages : producteurs, collectivités locales et recycleurs.

Pour ce faire, les habitants de la CAMVS sont invités à mettre dans leurs bacs jaunes tous leurs emballages en plastique rigide, y compris les pots et barquettes, et non plus seulement les bouteilles et flacons en plastique comme sur le reste du territoire. Les emballages en plastique souple (sacs et films) sont toujours refusés.

Le recyclage de ces emballages permet de réaliser de nouveaux objets en plastique, comme des tuyaux d'arrosage ou des chaises de jardin ; la viabilité de cette nouvelle filière est également en expérimentation.

Au total sur l'année 2013, ce sont environ 2 100 tonnes d'emballages qui ont pu être triés sur le territoire de la CAMVS, soit environ 14% d'augmentation par rapport à 2011 (dernière année non expérimentale).

Les retours observés après les premiers mois de test de l'année 2012 se sont confirmés sur 2013 :

- Les habitants sont satisfaits d'un geste de tri plus simple et plus évident, et le nombre de bacs refusés pour cause d'erreur de tri a fortement chuté.
- Le volume supplémentaire lié aux nouveaux emballages en plastique rigide triés a pu, pour la grande majorité, être absorbé par l'espace restant dans les bacs jaunes des habitants.
- Le centre de tri s'est bien adapté à ces nouveaux flux et n'a pas présenté de difficulté technique majeure, la principale problématique étant liée à la densité très faible de ces nouveaux produits, qui prennent donc davantage de volume à poids équivalent.

L'expérimentation était prévue pour durer jusqu'à la fin de l'année 2013. Les résultats au niveau national étant encourageants mais nécessitant de poursuivre des tests au niveau des filières de recyclage et des centres de tri, les consignes élargies ont été maintenues sur les sites expérimentaux, dont la CAMVS, à partir du 1er janvier 2014.

ÉVOLUTIONS SUR LES DÉCHÈTERIES

En 2013 plusieurs projets ont vu le jour sur les déchèteries du SMITOM-LOMBRIC, afin notamment de s'adapter aux évolutions réglementaires et de répondre au mieux aux besoins des administrés en leur rendant l'accès aux déchèteries le plus agréable et sécurisant possible.

En outre, en juillet 2013, le parc des 10 déchèteries du SMITOM-LOMBRIC s'est vu agrandir et une nouvelle déchèterie basée à Réau a été inaugurée, afin d'accueillir les administrés de Cesson, Vert-Saint-Denis, Réau et Lieusaint auparavant rattachés à la déchèterie de Savigny-le-Temple.

Les différentes évolutions sur lesquelles le SMITOM-LOMBRIC a travaillé en 2013, et qui se sont déjà mises en place ou qui le seront en 2014, sont présentées ci-dessous.

La récupération des capsules NESPRESSO

Le plus simple, mais également le plus écologique des projets concerne la mise en place de contenants à l'entrée de chaque déchèterie pour la récupération des capsules Nespresso en vue de leur recyclage. Par cette action orientée vers le développement durable, la volonté du SMITOM-LOMBRIC est de favoriser le tri et la valorisation de ces déchets, auparavant mélangés aux ordures ménagères. En effet, dorénavant les capsules usagées composées d'aluminium et de marc de café sont valorisées : le marc de café entre dans une filière de compostage tandis que l'aluminium est fondu puis recyclé dans un nouvel emballage en aluminium.

La mise en place de dispositifs antichute

L'évolution récente de la nomenclature des déchèteries en tant qu'installations classées renforce les obligations de la collectivité en matière de sécurité sur ses sites. Par conséquent le SMITOM-LOMBRIC a décidé d'installer un système antichute des personnes adapté tout le long de la zone de déchargement.

Avant de commencer les travaux sur toutes les déchèteries, des tests ont été menés sur le site de Vaux-le-Pénil. Suite à ces tests, le SMITOM-LOMBRIC a installé ce mécanisme sur la déchèterie de Réau puis a préparé la pose des 67 dispositifs nécessaires sur les autres déchèteries qui aura lieu en 2014.



La mise en place des bennes à déchets plâtreux

Depuis janvier 2013, une campagne de test permet au SMITOM-LOMBRIC et à son exploitant d'étudier une mise en place progressive de bennes destinées à la collecte séparée du plâtre.

En effet, suite à une évolution de la réglementation, les exutoires n'acceptent plus de plâtre en mélange avec les gravats ou le tout-venant non incinérable.

Ainsi, depuis 2013, les déchèteries de Savigny le Temple et Réau récupèrent les déchets plâtreux séparément dans une benne de 15 m3. Les autres déchèteries seront également équipées en 2014.

Les nouveaux éco-organismes

Les filières REP (Responsabilité Elargie des Producteurs) se sont fortement développées ces dernières années, afin d'améliorer la prise en charge technique et financière de la fin de vie des produits que nous utilisons au quotidien.

Dans ce cadre, les fabricants s'organisent pour gérer leurs produits en fin de vie, le plus souvent collectivement au travers d'éco-organismes qui sont des structures assumant la responsabilité financière et/ou organisationnelle des producteurs pour cette gestion.

En 2013, deux éco-organismes se sont mis en place pour aider les collectivités à gérer des déchets majoritairement collectés sur les déchèteries :

- Eco-mobilier, qui organise la filière de collecte et de valorisation du mobilier ménager usagé.

La mise en place de la filière de récupération des éléments d'ameublement sur les déchèteries du SMITOM-LOMBRIC se fera en plusieurs étapes, dont les études préliminaires ont été entamées en 2013.

- EcoDDS, qui est un éco-organisme opérationnel dédié aux déchets dangereux des ménages (peintures, colles, etc.) La fin de l'année 2013 a été consacrée à la préparation de cette mise en place, afin qu'à partir du 1er Janvier 2014 la filière EcoDDS soit active sur l'ensemble de nos 11 déchèteries.

La refonte des accès en déchèterie

La nécessité de refonte du système de gestion des accès sur nos déchèteries a été établie à partir du constat d'une forte hausse des tonnages accueillis et de la suspicion d'abus au niveau de l'entrée de déchets non ménagers, c'est-à-dire des déchets d'activité venant de professionnels.

L'ancien système manquant de fiabilité, d'exhaustivité et présentant des failles permettant ces abus, le SMITOM-LOMBRIC a décidé d'investir dans un nouveau matériel de contrôle ainsi que dans le développement d'une solution informatique personnalisée.

Ce projet s'est déroulé sur l'ensemble de l'année 2013 et se poursuivra en 2014.

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS MATÉRIELLES :

- Les barrières des déchèteries seront remplacées ou modernisées pour une ouverture et une fermeture plus rapides.
- Des boucles d'induction seront installées pour sécuriser l'entrée de la déchèterie et éviter la fermeture de la barrière sur les véhicules.
- Des cellules de comptage des véhicules seront posées à l'entrée de la déchèterie pour comptabiliser les véhicules entrants et identifier les fraudes.

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS DE GESTION :

Les déchèteries seront équipées d'un réseau local avec le matériel nécessaire à l'enregistrement des passages, aux demandes d'exploitation comme le vidage des bennes, et à la facturation des entrées payantes :

- Nouveaux badges sans contact de deux couleurs différentes selon le type d'utilisateur.
- Terminaux mobile permettant l'enregistrement des badges et des flux associés.
- Terminaux de paiement.
- Imprimantes permettant l'impression de ticket de déversement.
- Réseau local relié au serveur central.
- Logiciels de gestion pour établir les connexions entre les différents composants, gérer les données, connaître les fréquentations et autres statistiques.



DÉCHÈT de Réa

SMITOM - LOMBRIC

TOUT-VENANT NON-INCINERABLE

TOUT-VENANT INCINERABLE

DÉCHETS VERTS

MÉTAUX

DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUE (DDS)

DEEE

eau seine NORMANDIE

HORAIRES D'OUVERTURE
Ouverture tous les jours y compris les jours fériés
(à l'exception des 1^{er} janvier, 1^{er} mai)

HORAIRES D'ÉTÉ :
du 1^{er} avril au 31 octobre

Semaine : 15h - 19h
Samedi : 10h - 19h
Dimanche : 10h - 13h

www.lomblic.com

Rapport d'activité 2013 SMITOM-LOMBRIC

COMMUNICATION

Le service communication du SMITOM-LOMBRIC définit et met en œuvre la stratégie de communication du Syndicat sous la direction du Directeur Général, en étroite collaboration avec les élus et en coordination avec les équipes techniques et les adhérents du syndicat. Le service communication a pour mission de sensibiliser les habitants, adhérents du SMITOM-LOMBRIC et partenaires au tri et à la prévention des déchets. Pour ce faire, il assure la réalisation des actions de communication à travers différents supports : parutions, publications, site internet, bandes dessinées, dessin animé, relations publiques, presse, radio, évènementiel et partenariats.

Frank Vernin, Président du syndicat, lors du discours d'inauguration du site de Réau

PARUTIONS

Le Journal du Lombric

Le Journal du Lombric est un journal d'information de 6 pages, format A4, en quadrichromie, édité chaque trimestre et destiné aux habitants des 67 communes du syndicat. **Diffusé à 125 000 exemplaires**, il a pour but d'informer et de sensibiliser les habitants de son territoire sur son actualité, le tri, la réduction des déchets à la source, et le fonctionnement de ses équipements. Celui-ci paraît aux mois, de mars, juin, septembre et décembre.

Il est composé entre autre d'une double page « la parole aux adhérents » réservée aux adhérents du SMITOM-LOMBRIC afin qu'ils puissent relater plus précisément leur propre actualité en matière de gestion et de prévention des déchets. La bande dessinée figure en 6ème de couverture.

Le journal est livré en partie aux communes par les agents du SMITOM-LOMBRIC et en partie directement par l'imprimeur. Il est distribué en boîtes aux lettres des habitants en grande partie par les communes qui ont accepté de le joindre à leur propre publication dans le cadre d'une convention de distribution conjointe. Pour les autres communes, le Journal du Lombric est distribué en boîtes aux lettres par un prestataire. Le SMITOM-LOMBRIC propose également aux communes de leur mettre à disposition les quantités nécessaires à un dépôt fixe en Mairie.

Environnement Info

Cette parution mensuelle expose à la fois les résultats des émissions de dioxines et de furanes pour les deux lignes de l'Unité de Valorisation Énergétique et leur répartition par congénères. Un compte-rendu sur le fonctionnement du système Coper-Diox est également présenté (taux de disponibilité et de prélèvement).

L'Environnement Info est diffusé aux mairies se situant à proximité de l'UVE, à la Préfecture de la Seine-et-Marne, à la DRIEE¹, à l'ARS², à l'InVS³, à l'ADEME⁴, au Président du SMITOM-LOMBRIC, à certains vice-présidents, à GENERIS - Veolia Propreté (exploitant de l'UVE), et à des associations, notamment à caractère environnemental. *Plus d'informations pages 18 - 19*

Environnement et Biosphère

Cette parution semestrielle présente à la fois les résultats des retombées atmosphériques collectées dans les jauges OWEN et leur répartition par types de congénères. La contribution de l'UVE aux émissions totales de dioxines et de furanes dans l'environnement est aussi évaluée. En effet, l'UVE est située dans un contexte urbain où d'autres facteurs sont à l'origine de la production de ces polluants.

Environnement et biosphère est diffusé aux mairies se situant à proximité de l'UVE, à la Préfecture de la Seine-et-Marne, à la DRIEE, à l'ARS, à l'InVS, à l'ADEME, au Président du SMITOM-LOMBRIC, à certains vice-présidents, à GENERIS - Veolia Propreté (exploitant de l'UVE), et à des associations, notamment à caractère environnemental. *Plus d'informations pages 18 - 19*



journal
diffusé à
125 000
exemplaires

En mars 2013, le Journal du Lombric a été revu graphiquement afin de l'harmoniser avec le nouveau logo et la charte graphique du nouveau site internet.

¹ Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie

² Agences Régionales de Santé

³ Institut de Veille Sanitaire

⁴ Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

Rapport d'activité

Le Rapport annuel du SMITOM-LOMBRIC, sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés, a été présenté au Comité syndical du mois de juillet 2013. Ce rapport, portant sur l'année 2012, a été établi conformément à la Loi n°95-101 du 02 février 1995, dite Loi Barnier et répond aux obligations réglementaires fixées par le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 avec première application pour l'exercice 1999. Il est établi sur les compétences du SMITOM-LOMBRIC :

- La compétence collecte concernant 27 communes,
- La compétence traitement concernant 67 communes.

Après avoir été transmis à l'ensemble des délégués du Syndicat, ce rapport a été mis à la disposition du public au siège du SMITOM-LOMBRIC et téléchargeable sur le site internet www.lombric.com

Le présent rapport concernant l'année 2013 a été établi dans les mêmes conditions avec l'intervention de l'ensemble des services, et mis en forme par le service communication.

COMMUNICATION

PUBLICATIONS DIVERSES

Carte de vœux

Comme tous les ans, le SMITOM-LOMBRIC réalise une carte de vœux à destination des communes adhérentes, de ses partenaires et prestataires en versions papier et électronique.

Plaquette CIVIS

La plaquette du CIVIS 77 (Centre Intégré de Valorisation et d'Incinération du Sud Seine et Marne) à Vaux-le-Pénil présente les process de l'Unité de Valorisation Energétique et du Centre de Tri de CIVIS 77 (Centre Intégré de Valorisation et d'Incinération du Sud Seine et Marne) à Vaux-le-Pénil.

Livret Agenda 21

Un livret pédagogique présente la démarche du syndicat, l'engagement des élus et celui du SMITOM-LOMBRIC pour un développement durable et présente les actions du syndicat. Ce document est consultable sur le site internet du Lombric.

Publications sur le tri

Le SMITOM-LOMBRIC réalise les supports rappelant les consignes de tri pour mise à disposition de ses administrés et de ses adhérents : le mémo tri, les autocollants pour les bacs et les affiches pour les locaux propreté des collectifs. Les adhérents ont la possibilité de personnaliser les affiches avec leur numéro vert selon le secteur. Le SMITOM-LOMBRIC accompagne ses adhérents dans la réalisation des maquettes des différents supports.

En 2013, le service communication du SMITOM-LOMBRIC a refondu la communication sur le tri du SICTOM de Sénart dans le cadre du changement de ses consignes de tri. Les habitants des communes du territoire du SICTOM de Sénart pouvant depuis le 1er novembre 2013 trier leurs journaux / magazines dans le bac jaune.

Guide déchèterie

Le guide de fonctionnement des déchèteries du SMITOM-LOMBRIC à destination des particuliers utilisateurs des déchèteries est mis à disposition dans les 10 déchèteries du SMITOM-LOMBRIC ainsi qu'auprès de ses adhérents.

... ET VOICI LES
CHIFFRES DE
2012!

RAPPORT D'ACTIVITÉ SMITOM-LOMBRIE

STRATÉGIE
2012-2015

L'AN des Valorisation
CENTRE INTÉGRÉ
D'INFORMATION



.B.R.I.C. de fonction
des déchèter
du SMITOM

CONSIGNES DE MÉNAGÈRES BIEN S et Comp



**EXCELLENTES
FÊTES
À TOUS!**

OUTILS ET PROJETS COMMUNICATION

Bande dessinée trimestrielle

Chaque trimestre une bande dessinée est réalisée par un dessinateur professionnel, Vittorio Leonardo. Elle figure dans le Journal du Lombric. La thématique est traitée de manière ludique et est en relation avec l'activité et les objectifs du syndicat. La bande dessinée véhicule notamment des messages sur le tri et la réduction des déchets à la source.

Album BD

En 2005, le SMITOM-LOMBRIC a réalisé un recueil de ces planches sous la forme d'un album de BD en format professionnel de 48 pages. Cette BD, à la fois ludique et pédagogique, a été remise jusqu'à l'année dernière à chaque élève de classes primaires lors des animations réalisées par les Eco-ambassadeurs du SMITOM-LOMBRIC.

Le stock de ce premier album étant épuisé, et vu le succès emporté aussi bien auprès des enfants des classes que des partenaires extérieurs du SMITOM-LOMBRIC, il a été décidé en 2012 de lancer la réalisation d'un nouvel album BD à partir des planches trimestrielles réalisées depuis par Vittorio ainsi que de nouvelles planches et des pages réservées à la communication sur l'activité du SMITOM-LOMBRIC.

En 2013, le SMITOM-LOMBRIC et le dessinateur Vittorio Leonardo ont continué de concevoir les scénarii des planches de BD complémentaires.

Dessin animé du LOMBRIC

Le dessin animé est un vecteur d'information ludique et efficace, composé de quatre clips traitant de thématiques différentes en relation avec la gestion des déchets : la terre, l'eau, l'air et le feu. Son principal objectif est de permettre au SMITOM-LOMBRIC de continuer de sensibiliser la population au Développement durable.

Dans cette optique, les enfants de 8 à 10 ans constituent une cible privilégiée de la communication du SMITOM-LOMBRIC. En effet, informés par leurs enseignants et les Eco Ambassadeurs, très présents dans le cadre scolaire, ce sont eux qui, ensuite, sensibilisent les adultes de leur foyer aux enjeux écologiques. Afin d'accompagner la diffusion du dessin animé dans les écoles, le SMITOM-LOMBRIC remet parallèlement un livret pédagogique et ludique, composé de 8 jeux scénarisés, aux élèves et un feuillet explicatif aux enseignants ainsi qu'un exemplaire du DVD du dessin animé.

Durant l'année scolaire 2012/2013 le SMITOM-LOMBRIC a diffusé le dessin animé Lombric auprès de 11 écoles soit 441 élèves sensibilisés au geste de tri et la réduction des déchets.

Chroniques radio

Le SMITOM-LOMBRIC a réalisé des chroniques radio avec son partenaire la radio locale Mangembo 99.7 FM dans le cadre d'une convention annuelle.

Avec plusieurs objectifs :

- informer et sensibiliser les habitants au tri et à la réduction des déchets.
- relayer l'actualité du syndicat
- informer sur les projets d'investissement

Dans le cadre de ce partenariat, le SMITOM-LOMBRIC a également réalisé deux parutions dans le magazine de la radio N'gembo mag afin de relayer son actualité aux mois d'avril et novembre.

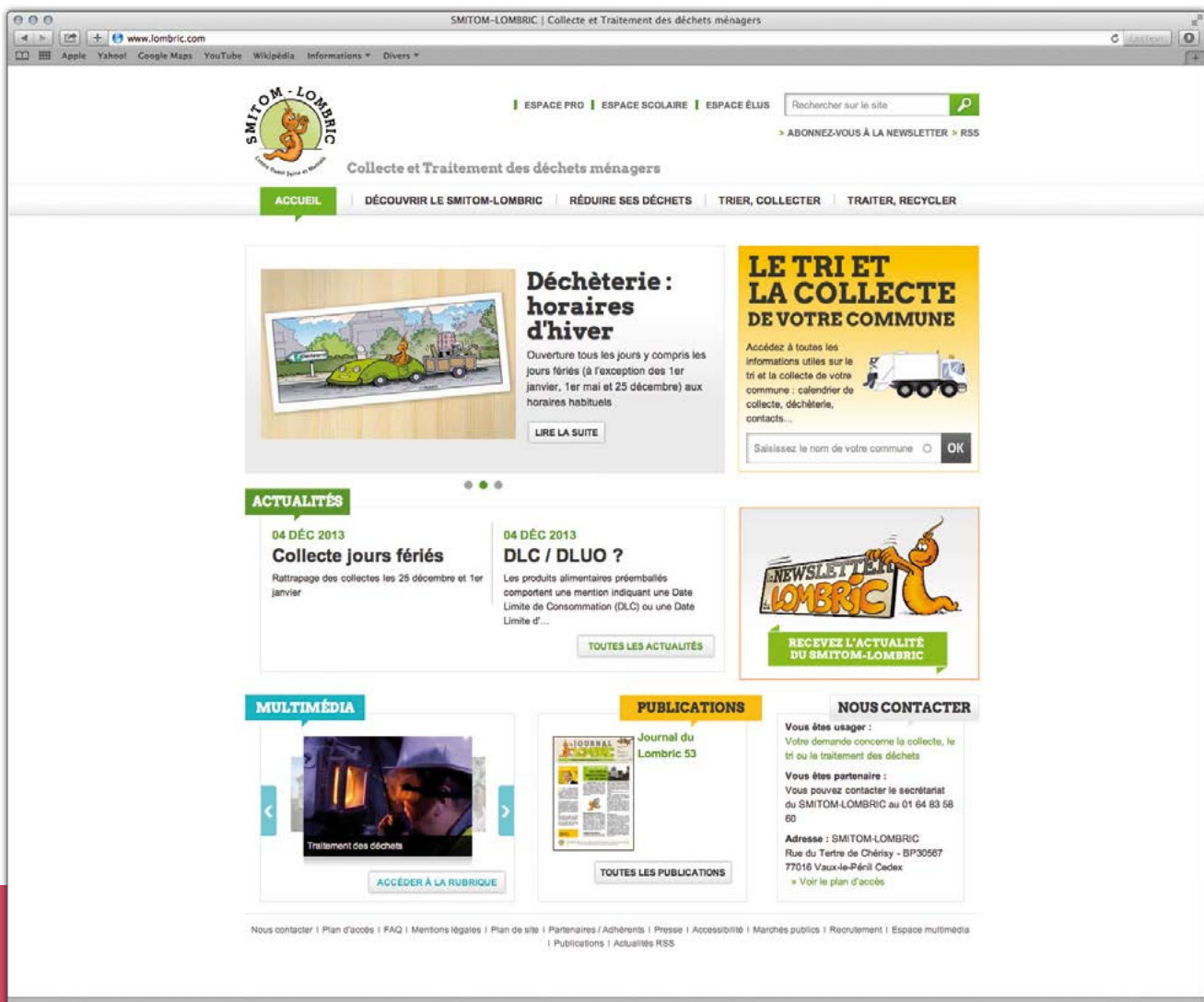
Tee shirt SMITOM-LOMBRIC

Des tee shirts brodés avec le logo du SMITOM-LOMBRIC ont été fabriqués et remis aux agents et élus à l'occasion de la Journée Portes Ouvertes du 6 avril 2013.

dessin animé
diffusé dans

11

écoles en
2012/2013



Site Internet www.lombric.com

Créé en 2005, le site du SMITOM-LOMBRIC n'était plus adapté aux exigences de performance et d'image que le public attend de voir sur la toile et ne correspondait pas aux attentes du SMITOM-LOMBRIC qui souhaitait être l'une des références dans le traitement et la collecte des déchets ménagers.

Le SMITOM-LOMBRIC s'était donc engagé en 2011 dans un projet de refonte de son site internet. La société YOU TEAM avait été retenue dans le cadre d'un appel d'offre en 2011 pour accompagner le SMITOM-LOMBRIC dans la conception et le suivi de projet de refonte de son site Internet. La société By Soft avait été retenue par le SMITOM-LOMBRIC suite à

l'appel d'offres en 2012 pour réaliser le développement du site Internet. Cette société a été mise en liquidation judiciaire fin 2012 et a été reprise par la société Kaliop. Le projet a donc été interrompu 5 mois pour reprendre en mars 2013.

En 2013, le service communication a donc poursuivi le pilotage du projet donc les grandes phases ont été la validation des spécifications techniques et fonctionnelles, le suivi et test des développements techniques. La dernière phase, qui s'est poursuivie jusqu'au lancement du site en 2014, a été la création / réécriture et intégration du contenu avec l'appui des équipes internes

COMMUNICATION DANS LE CADRE DES PROJETS DU SYNDICAT

Le service communication réalise l'ensemble des maquettes des publications permettant d'informer les habitants sur les services mis en place pour la collecte des déchets.

Le service Communication accompagne également la promotion des projets techniques du SMITOM-LOMBRIC aussi bien les projets d'investissements du syndicat que les projets spécifiques des adhérents du SMITOM-LOMBRIC. Il se coordonne avec les communes adhérentes, partenaires et médias afin que l'information sur les projets soit bien relayée.

Sacs jaunes centre ville de Melun

En 2013, le service communication du SMITOM-LOMBRIC a assuré la réalisation et distribution de questionnaires à destination des habitants du centre ville de Melun pour recenser les besoins en terme de mise à disposition de sacs jaunes pour la collecte des emballages des habitants ne disposant pas de la place de stocker un bac jaune dédié. Le service communication a également réalisé le marquage des sacs jaunes. (plus d'information sur le projet dans Services Techniques - Collecte)

Bornes enterrées / semi enterrées

Un guide d'utilisation des bornes enterrées / semi enterrées, un sac de pré-collecte des emballages ainsi qu'un mémo tri sont remis aux habitants utilisant ce système en pied d'immeuble pour la collecte des Ordures Ménagères et des Emballages. Des affiches sont également réalisées pour accompagner la communication de la mise en place des différents points.

Promotion du compostage

Afin d'accompagner de relancer le projet de distribution de composteurs, début 2013, le service communication du SMITOM-LOMBRIC a assuré la réalisation et distribution de documents de communication à destination des habitants de la Communauté de Communes Vallées et Châteaux afin de relancer la distribution des composteurs individuels sur ce territoire en proposant une distribution lors de réunions publiques.

Programme Local de Prévention (PLP)

Le service communication accompagne la mise en œuvre du PLP en réalisant l'ensemble des outils de communication (identité graphique, documentation, parutions, affiches, insertions presse etc.). En 2013, le service communication a réalisé des outils de communication à l'occasion de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets Ménagers :

Guide Anti-gaspillage alimentaire

Un guide de 4 pages au format A5 a été réalisé et distribué fin novembre 2013 lors des animations réalisées dans les grandes surfaces par les équipes techniques du SMITOM-LOMBRIC. Ce guide a vocation à délivrer des trucs et astuces anti-gaspillage alimentaire.

Frigo anti-gaspi

Le service communication et la Chargée de mission de prévention ont conçu et fabriqué un jeu du « frigo anti-gaspi » afin de sensibiliser de manière ludique le grand public aux bons gestes afin de mieux conserver les aliments et donc moins jeter.

Plus d'informations pages 32 à 34

Expérimentation d'Extension des Consignes de Tri des plastiques (EECT) pilotée par Eco-Emballages

Dans le cadre du projet expérimental, le service communication s'est chargé de réaliser la relance de communication un an après le lancement. Aussi, durant le mois de mai 2013, les 46 000 foyers de la Communauté d'Agglomération de Melun Val de Seine (CAMVS) ont reçu un courrier de rappel explicatif de l'expérimentation accompagné du mémo avec les consignes de tri (plus d'information sur le projet dans Services Techniques - Traitement).

Déchèterie de Réau

À l'occasion de la création de la déchèterie de Réau, le service communication a réalisé le panneau d'information avec les éléments de la nouvelle charte graphique et les nouveaux pictos de l'Ademe pour informer les administrés sur le type de déchets accueillis en déchèterie ainsi que les horaires d'ouverture.

La refonte de la signalétique des bennes et caissons des déchèterie a également été faite.



LE SITE DE RÉAU

les dernières
installations
du syndicat



COMMUNICATION

ÉVÈNEMENTS

Le service communication a géré l'organisation de plusieurs évènements majeurs en 2013 :

Inauguration du site Réau

Les dernières installations de compostage de déchets verts, le quai de transfert et la déchèterie du SMITOM-LOMBRIC ont été officiellement inaugurés le 5 juillet 2013 à Réau par Monique Létocart, Sous-Préfète Chargée de la Politique de la Ville représentante de Nicole Klein, Préfète de Seine-et-Marne, de Corinne Rufet, Vice-présidente au Conseil régional d'Île-de-France, en charge de l'environnement, de l'agriculture et de l'énergie, représentante Jean-Paul Huchon, Président du Conseil régional d'Île-de-France, Franck Vernin, Président du SMITOM-LOMBRIC et Patrick Deronzier, Chef du Service Investissements, représentant Cyril Portalez Directeur de la Direction Territoriale des Rivières d'Île-de-France.

Alain Auzet, Maire de Réau, les élus et partenaires du syndicat étaient présents à cette occasion.
Plus d'informations sur la plateforme de compostage de déchets verts de Réau pages 22 - 23

Journée Portes ouvertes du CIVIS 77 à Vaux-le-Pénil

La Journée Portes ouvertes du SMITOM-LOMBRIC s'est déroulée le samedi 6 avril 2013 de 10 heures à 17 heures lors de la Semaine du Développement durable. À cette occasion, le SMITOM-LOMBRIC et l'exploitant de ses installations, Veolia Propreté, ont accueilli près de 1 200 administrés pour leur faire visiter le CIVIS 77 et répondre aux différentes questions concernant son fonctionnement.

En 2013, La journée a été rythmée par des spectacles et des animations interactives sur le tri et la réduction des déchets avec comme grand thème « le gaspillage alimentaire ». Les visiteurs ont participé au grand QUIZZ et tenté de gagner des cours de cuisine et des lots de la Recyclerie du Lombric.

Au fil du circuit de visite qui se compose d'expositions photographiques, de vidéos et de maquettes, les visiteurs ont pu découvrir l'ensemble du site de retraitement des déchets. De plus, l'ensemble des partenaires du SMITOM-LOMBRIC étaient présents, lors de cette journée, afin d'expliquer leur action. De la reprise des emballages en plastique, à celle des métaux ou du verre, en passant par la labellisation des installations, la formation au compostage, ces prestataires ont apporté un précieux complément d'informations au public. Un reportage a été réalisé en direct avec la radio locale Mangembo.



1 200
visiteurs
en 2013

Opération Foyers témoins - Conférences de presse

Le lancement de l'opération Foyers témoins s'est tenu le vendredi 1er février 2013 au SMITOM-LOMBRIC en présence de Franck VERNIN Président du SMITOM-LOMBRIC, des 20 foyers volontaires et de la presse locale.

La présentation des résultats de l'opération a eu lieu le mardi 11 juin 2013 à 19h au SMITOM-LOMBRIC (plus d'information sur le projet dans Programme Local de Prévention).

COMMUNICATION

SOUTIENS ECO-ORGANISMES

En 2013, pour l'exercice 2012, le SMITOM-LOMBRIC a touché des éco-organismes les soutiens financiers à la communication suivants :

Remboursement Eco-Podium JPO - L'OCAD3E Ecologic (D3E) :
3 490,00 € HT

Versement L'OCAD3E - Ecologic (D3E) :
19 074,21 € HT

Versement L'OCAD3E Recylum (lampes - ampoules) :
250,00 € HT

Versement EcoDDS :
3 651,00 € HT

Versement Eco-TLC :
12 000,00 € HT

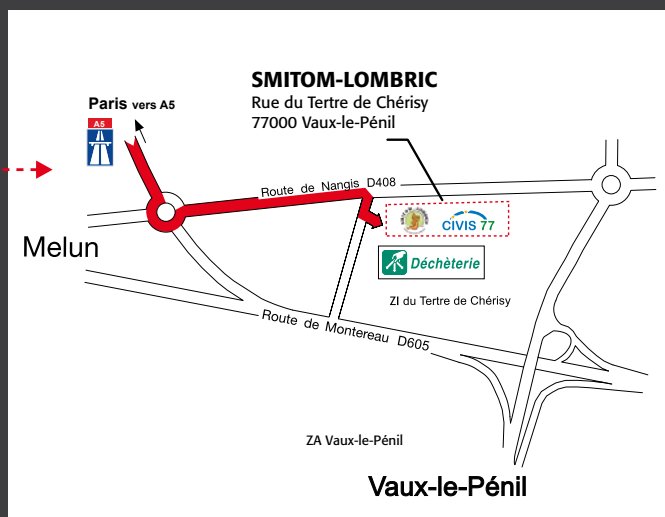
Part communication PLP :
154 295,00 € HT

COMMUNICATION

REVUE DE PRESSE

Une revue de presse est mise à jour quotidiennement au format dématérialisé. Elle regroupe l'actualité sur notre problématique métier : la collecte et le traitement des déchets. La revue de presse porte également sur le développement durable aussi bien au niveau local, national ou international. Les articles proviennent de sources diverses : presse quotidienne, bulletins des communes, sites de contenus spécialisés sur Internet, organismes.





SMITOM-LOMBRIC

Rue du Tertre de Chérisy
 BP 30567 - 77016 Vaux-le-Pénil Cedex
 Tél. : 01 64 83 58 60 - Fax : 01 64 83 58 69
 smitom@lombric.com
 www.lombric.com

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2013

